



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION JEUDI 25 JANVIER 2024 // N°735 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

SAÏD CHANEGRIHA
REÇOIT LE CHEF D'ÉTAT-
MAJOR DE L'ARMÉE DE
SIERRA LEONE
**PRÉLUDE À UNE
COOPÉRATION
MILITAIRE
MUTUELLEMENT
BÉNÉFIQUE**

Lire en page 3



ÉQUIPE NATIONALE
DE FOOTBALL
**DÉMISSION DE
DJAMEL BELMADI**

Lire en page 11



BIATOUR L'HOCINE,
ENSEIGNANT À
L'UNIVERSITÉ DE BÉJAÏA,
À «L'EXPRESS» :

**« LE PARTENARIAT
PUBLIC-PRIVÉ,
UN LEVIER
ESSENTIEL POUR
L'ÉPANOUISSEMENT
ÉCONOMIQUE »**

Lire en page 4



IL A PRÉSIDÉ, HIER, UNE RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
**ABDELMADJID TEBBOUNE DONNE
UNE SÉRIE D'ORIENTATIONS**

Lire en page 16



A L'OCCASION D'UNE RÉUNION DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ DE L'ONU

**L'ALGÉRIE APPELLE À UN
RÈGLEMENT « ÉQUITABLE
ET INCLUSIF » DE LA
CAUSE PALESTINIENNE**

Lire en page 3



« DÉLUGE AL AQSA »

Hamas donne les raisons de l'offensive du 7 octobre

L'opération « Déluge d'al-Aqsa » était une étape nécessaire et une réponse attendue pour faire face à tous les complots israéliens contre le peuple palestinien et sa cause ; c'était une action défensive dans le cadre de l'élimination de l'occupation israélienne de la Palestine, de la récupération des droits palestiniens et de la voie vers la libération et l'indépendance comme tous les peuples du monde, a déclaré le mouvement de résistance palestinien Hamas. Le Hamas a publié dimanche 21 janvier un memorandum intitulé : « Notre récit... »

L'Opération Déluge d'Al-Aqsa », dans lequel le mouvement de la Résistance explique les raisons de l'opération du 7 octobre et les motifs qui la sous-tendent, ainsi que son contexte général concernant la cause palestinienne, tout en démystifiant le récit israélien et les accusations portées contre la Résistance palestinienne. Le mouvement de la Résistance a expliqué qu'il y avait une multitude de raisons qui l'ont poussé à mener cette opération, notamment :

-Les plans israéliens de judaïsation de la mosquée al-Aqsa et les tentatives de la diviser.

-Les actions du gouvernement israélien extrémiste et de droite, qui prend des mesures concrètes pour usurper la totalité de la Cisjordanie et d'Al-Qods

occupée, tout en prévoyant d'expulser les Palestiniens de leurs maisons.

-Les milliers de Palestiniens injustement détenus par l'occupation israélienne et privés de leurs droits les plus élémentaires dans un contexte d'agressions et d'humiliations extrêmes.

-L'injuste blocus aérien, maritime et terrestre imposé à la bande de Gaza depuis 17 ans.

-L'expansion sans précédent des colonies israéliennes en Cisjordanie.

-Les escalades et les violences quotidiennes perpétrées par les colons contre les Palestiniens.

-Les sept millions de Palestiniens déplacés qui vivent dans des conditions horribles dans des camps de réfugiés et qui souhaitent retourner sur leurs terres.

-L'incapacité de la communauté internationale à créer un État palestinien et la complicité des grandes puissances pour empêcher la création d'un tel État.

Le Hamas a fait valoir qu'on ne pouvait attendre du peuple palestinien qu'il continue à rester les bras croisés et à compter sur les Nations unies, qu'il a qualifiées d' « impuissantes », affirmant que sa seule option était de « prendre l'initiative de défendre le peuple palestinien, ses terres, ses droits et ses valeurs sacrées ».

AGENTS FRANÇAIS DE LA DGSE DÉTENUS AU BURKINA FASO : COULISSES D'UNE AFFAIRE D'ÉTAT

Voilà bientôt deux mois que quatre membres des services de renseignement français ont été arrêtés à Ouagadougou. En échange de leur libération, la junte d'Ibrahim Traoré réclame l'extradition de plusieurs personnalités burkinabè, dont Djibrill Bassolé et François Compaoré.

Révélation.

C'est une affaire d'État qui dure et qui risque fort de s'éterniser. Le 1^{er} décembre, quatre agents français de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) étaient interpellés à Ouagadougou, 48 heures après leur arrivée dans la capitale burkinabè. Depuis lors, les infos sur le sujet sont soigneusement tenues sous le boisseau.

L'arrestation de ces quatre agents a entraîné le départ de la douzaine de leurs collègues en poste dans le pays, où ils continuaient à coopérer avec les services burkinabè malgré les tensions entre Paris et Ouagadougou.

Dans sa longue histoire, rarement la boîte a été contrainte de gérer une telle affaire. Selon des informations non recueillies, les quatre agents de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) arrêtés début décembre à Ouagadougou l'ont été pour soupçons d'espionnage.

Arrestation de trois éléments de soutien aux groupes terroristes en une semaine



Trois (3) éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés et des armes de différents calibres saisies lors d'opérations distinctes menées par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période du 17 au 23 janvier en cours, a indiqué, hier, le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté trois éléments de soutien aux groupes terroristes lors d'opérations distinctes, tandis qu'un autre détachement a découvert et saisi, lors d'une opération de recherche et de fouille à In Guezzam, un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, un mitrailleur de type FN-Herstal ainsi qu'une quantité de munitions de différents calibres", ajoute le communiqué.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et "en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays", des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors

d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 86 narcotrafiquants, et ont mis en échec des tentatives d'introduction de 94 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 96 041 comprimés psychotropes ont été saisis".

A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, Djanet et In Guezzam, des détachements de l'ANP "ont arrêté 42 individus et saisi 24 véhicules, 100 groupes électrogènes, 63 marteaux piqueurs, 6 détecteurs de métaux, 82 quintaux de mélange d'or brut et de pierres, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite".

De même, "30 autres individus ont été interceptés et un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, 10 fusils de chasse, 17 834 litres de carburants, 78 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation, 5,5 quintaux de tabacs et 17 176 unités de diverses boissons ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national", conclut le MDN.

Sahara occidental : le Maroc poursuit ses violations des droits de l'homme

Les violations des droits de l'homme se sont poursuivies en 2023 dans les territoires sahraouis occupés, où des militants sont muselés, harcelés, surveillés, et dans certains cas, condamnés à de longues peines d'emprisonnement par les autorités d'occupation marocaines, a indiqué l'organisation Human Rights Watch (HRW). Dans son rapport annuel de 2024, HRW a rapporté que les autorités d'occu-

pation marocaines musèlent les activistes des droits humains et de l'indépendance du Sahara occidental en les soumettant au harcèlement, à la surveillance et, dans certains cas, à de longues peines d'emprisonnement faisant suite à des procès inéquitables. Elle a cité dans ce sens, le cas des 19 Sahraouis (du groupe Gdeim Izik) toujours en prison après avoir été condamnés à l'issue de deux pro-

cès inéquitables, en 2013 et 2017, en raison de leur lutte pacifique pour le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Dans son rapport, l'ONG note que lors de ces deux procès, les tribunaux (marocains) se sont appuyés presque entièrement sur leurs aveux à la police pour les condamner, sans enquêter sérieusement sur les allégations selon lesquelles les accusés les avaient signés sous la torture.

Nations unies : 'La guerre au Soudan a fait plus de 13 000 morts'

Les Nations unies ont annoncé, dimanche, que les combats entre l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide ont fait plus de 13 000 morts et près de 26 000 blessés depuis le 15 avril dernier. C'est ce qui ressort d'un communiqué du Bureau des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), dont une copie est parvenue à Ana-

dolu. "Plus de 13 100 personnes ont été tuées et près de 26 510 autres ont été blessées dans tout le pays depuis que les combats ont éclaté pour la première fois entre l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide le 15 avril, alors que neuf mois plus tard, près de 7,6 millions de personnes ont fui leurs foyers et se sont réfugiées à l'intérieur et à

l'extérieur du Soudan", a détaillé le communiqué.

Et d'ajouter : "6,1 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et près de 1,5 million de personnes ont fui vers les pays voisins depuis le 15 avril dernier".

Le 7 décembre, les Nations unies ont déclaré que plus de 12 000 personnes ont été tuées dans la guerre

en cours entre l'Armée et les Forces de soutien rapide depuis la mi-avril. Depuis le 15 avril, le Soudan est le théâtre de combats entre l'armée, dirigée par le président du Conseil de souveraineté de transition, Abdel Fattah al-Burhan, et les Forces de soutien rapide, dirigées par le vice-président du même Conseil, Mohamed Hamdan Dogolo (Hemidti).

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
édité par la
SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@expressquotidien.dz

**Impression SIA
Alger Bab Ezzouar**

**«POUR VOTRE PUBLICITÉ
S'ADRESSER À:**

**L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité» Agence
ANEP 01, Avenue Pasteur Alger**

Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78
/ 021 74 99 81

Fax : 021 73 95 59

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

A L'OCCASION D'UNE RÉUNION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

L'Algérie appelle à un règlement «équitable et inclusif» de la cause palestinienne

« Nous sommes appelés, en ces heures décisives, à contrer les illusions dont se nourrit l'occupant israélien colonialiste pour renforcer sa sécurité en anéantissant le projet national palestinien », a soutenu le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, qui a été chargé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de prendre part à une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'Algérie a plaidé, mardi depuis New York, pour l'adoption d'une nouvelle approche visant à relancer l'option de la paix et parvenir à un règlement "équitable et inclusif" de la cause palestinienne, mettant l'accent sur l'impératif de riposter fermement aux appels sionistes rejetant ouvertement la solution à deux Etats, appuyée par la Communauté internationale comme règlement équitable, viable et définitif du conflit au Proche-Orient. En effet, le Conseil de sécurité, réuni au sujet de la situation en Palestine occupée, a réitéré son appui à la solution à deux Etats pour mettre fin au conflit au Proche-Orient, appelant, à cette occasion, à l'arrêt immédiat de l'agression sioniste contre le peuple palestinien et à l'achèvement de l'aide humanitaire en urgence. Intervenant devant les membres du Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a réitéré que la solution des deux Etats, "laissée pour morte",



reste le seul moyen de parvenir à une paix "durable et équitable" en Palestine. L'occupation des territoires palestiniens "doit cesser", a martelé Guterres, jugeant "inacceptable" le rejet "clair et répété" de la solution des deux Etats par l'entité sioniste. De son côté, l'Algérie a plaidé pour l'adoption d'une nouvelle approche visant à relancer l'option de la paix et parvenir à un règlement "équitable et inclusif" de la cause palestinienne, mettant l'accent sur l'impératif de riposter fermement aux

appels sionistes rejetant ouvertement la solution à deux Etats, appuyée par la Communauté internationale comme règlement équitable, viable et définitif du conflit au Proche-Orient. "Nous sommes appelés, en ces heures décisives, à contrer les illusions dont se nourrit l'occupant israélien colonialiste pour renforcer sa sécurité en anéantissant le projet national palestinien", a soutenu le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, qui a été chargé par le président de la

République, Abdelmadjid Tebboune, de prendre part à la réunion. "Nous nous devons aussi de contrecarrer les campagnes de confiscation et d'annexion des terres palestiniennes, et d'implantation et d'expansion de colonies israéliennes, dans une tentative d'empêcher l'établissement d'un Etat de Palestine indépendant et souverain", a-t-il ajouté. Attaf a également souligné qu'"il est tout aussi impératif de réprimer l'impétuosité de l'occupant et ses illusions quant au ressuscitement du projet du +Grand Israël+ sur les cendres et les décombres du projet national palestinien". Cette déclaration a été faite lors de l'allocution du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf devant le Conseil de sécurité réuni pour examiner la situation en Palestine, particulièrement dans la bande de Ghaza, victime d'une agression sioniste inique.

I.M.Amine

VISITE ANNONCÉE DU PRÉSIDENT IRANIEN EBRAHIM RAÏSSI EN ALGÉRIE Alger-Téhéran, l'axe stratégique se précise

Le président iranien Ebrahim Raïssi devrait prochainement effectuer une visite officielle en Algérie. Cette information, c'est le ministre iranien des Affaires étrangères, Hossein Amir Abdollahian, qui l'a confirmée, lors d'entretiens bilatéraux avec le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, au siège des Nations Unies à New York.

Par ailleurs, les deux parties ont discuté des moyens de renforcer les relations bilatérales entre Alger et Téhéran, ainsi que de la situation dans les territoires palestiniens occupés et des répercussions de l'agression sioniste contre Ghaza sur la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région. Avec le recul de l'hégémonie occidentale et l'enlisement des puissances occidentales dans des crises politiques et économiques, dont l'incapacité à peser

pour appuyer ses alliés, l'Ukraine et Israël, aura été l'indice le plus fiable, dans les deux guerres les plus récentes, la montée en puissance de l'Iran est le nouveau paradigme de la géostratégie actuelle. Mieux encore, c'est également sur les drones iraniens que la Russie s'est appuyée dans son opération en Ukraine. C'est dire qu'il s'agit d'un poids lourd sur la scène mondiale et avec qui il faudra compter. L'Algérie a été pendant les années 1980, pratiquement le représentant des intérêts iraniens aux Etats-Unis, à la faveur de son intercession lors de la prise d'otages de l'ambassade américaine à Téhéran.

Aujourd'hui, beaucoup de segments peuvent être bénéfiques pour l'Algérie. Si l'Iran est considéré comme une puissance militaire, pétrolière et gazière, elle est également une puissance économique émergente, dont la puissance est appelée à aug-

menter au fil du temps. L'agriculture et l'hydraulique sont les deux principaux points de force économique iraniens, grâce à la multiplicité des climats à l'intérieur d'un pays pouvant produire de nombreuses céréales, du riz, une grande variété de fruits, du coton. L'Iran est aussi un producteur de voitures, et plusieurs marques sont exportées à l'international. En fait, les changements géopolitiques dans la région ont profité aux relations algéro-iraniennes, et outre l'état de la nouvelle intégration de Téhéran dans le cadre d'un processus de normalisation avec les voisins, l'axe Iran-Algérie est alimenté par une nouvelle page représentée par une invitation des dirigeants iraniens au Président Abdelmadjid Tebboune et une visite récente du président de la Chambre basse du Parlement, Brahim Boughali.

Par Fayçal Oukaci

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE SAÏD CHANEGRIHA REÇOIT LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE SIERRA LEONE

Prélude à une coopération militaire mutuellement bénéfique

Le Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général d'Armée Saïd Chanegriha, a reçu, hier, au siège de l'Etat-Major de l'ANP, le Général de Corps d'Armée Peter Kakowou, Chef d'Etat-Major de l'Armée de la République de Sierra Leone, qui effectue une visite officielle en Algérie à la tête d'une importante délégation, indique le ministre de la Défense nationale dans un communiqué.

Ont pris part à cette rencontre, le Secrétaire général du ministère de la Défense nationale, les commandants de Forces et de la Gendarmerie nationale, des chefs de départements et des directeurs cen-

traux de l'Etat-Major de l'ANP et du ministère de la Défense nationale, ainsi que les membres de la délégation sierraléonaise. Le Général d'Armée a exprimé "sa confiance en la réussite de cette visite, qui intervient dans le prolongement de celle effectuée par le Président sierraléonais en Algérie, lors de laquelle les dirigeants des deux pays se sont engagés à promouvoir les relations bilatérales aux niveaux les plus élevées".

« Cette visite traduit la réussite de cette importante visite et l'engagement des dirigeants des deux pays à promouvoir nos relations bilatérales à un niveau plus élevé, d'autant plus que nos pays respec-

tifs, en leur qualité de membres non permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, œuvrent au renforcement des concertations, pour défendre les intérêts de l'Afrique et de ses positions communes", a indiqué le Général d'Armée. "A ce titre, je suis entièrement convaincu que votre visite constituera le prélude pour une coopération militaire fructueuse et bénéfique aux deux pays, notamment au moment où le continent africain traverse des circonstances sécuritaires difficiles et complexes", a-t-il ajouté. Le Général d'Armée a souligné que "l'Armée nationale populaire est animée d'une volonté réelle pour développer

une coopération militaire bilatérale pérenne, fondée sur la confiance et la concertation".

De son côté, le Général de Corps d'Armée Peter Kakowou "a fait part de sa gratitude pour les marques d'hospitalité qui lui ont été réservées, ainsi qu'à la délégation qui l'accompagnait", exprimant "la convergence des points de vue sur les questions sécuritaires abordées lors des entretiens et émis le souhait que sa visite en Algérie constitue une pierre angulaire à l'établissement de relations militaires solides, fructueuses et au service des intérêts suprêmes des deux pays".

I.Med

LE PRÉSIDENT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE, OMAR BELHADJ, LE MET EN LUMIÈRE :

L'ALGÉRIE A FRANCHI DES «PAS IMPORTANTS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ»

Le président de la Cour constitutionnelle, Omar Belhadj, a affirmé, mardi à Alger, que l'Algérie a franchi des «pas importants» en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux, et dans les domaines de l'autonomisation économique de la femme et sa participation à la vie politique. Dans une allocution lue en son nom par Mme Fatiha Ben Abbou, membre de la Cour constitutionnelle, lors d'une rencontre sur «les acquis constitutionnels de la femme algérienne», organisée par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, M. Belhadj a souligné que «l'Algérie a franchi des pas importants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux, et dans les domaines de l'autonomisation économique de la femme et sa participation à la vie politique, en levant tous les obstacles entravant l'exercice de ses droits». «La révision constitutionnelle de 2020 a tenu compte de ces objectifs, à travers l'engagement de l'Etat d'œuvrer à promouvoir les droits politiques de la femme, l'équité entre les femmes et les hommes dans le marché du travail, l'accès de la femme aux postes de responsabilité dans les instances, les administrations publiques et les institutions, outre la protection de la femme contre toutes les formes de violence en tout lieu et en toutes circonstances». «Le président de la République, fidèle à ses engagements envers le peuple algérien, a procédé, dès son élection, au lancement de chantiers de réformes profondes et globales pour l'édification d'une Algérie nouvelle à laquelle nous aspirons tous», a indiqué le même responsable, rappelant que la première étape de ces réformes a été «la révision de la Constitution, plébiscitée par le peuple lors du référendum du 1^{er} novembre 2020, instituant ainsi une Constitution qui consacre les principes de démocratie et d'équilibre entre les pouvoirs, garantit les droits et les libertés des citoyens, outre l'indépendance de la justice et la moralisation de la vie politique». Belhadj a ajouté que la Constitution de 2020 «a consacré les droits fondamentaux et élargi le champ des libertés comme jamais auparavant, en sus de consacrer l'attachement de l'Algérie à ses engagements internationaux, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés fondamentales».

R.N.

BIATOUR L'HOCINE, ENSEIGNANT À L'UNIVERSITÉ DE BÉJAÏA, À «L'EXPRESS» :

«Le partenariat public-privé, un levier essentiel pour l'épanouissement économique»

Biatour L'Hocine estime dans l'entretien qui suit que le partenariat public-privé (PPP) « est une stratégie économique pouvant contribuer à dynamiser considérablement notre économie nationale ». Il présente, de son point de vue, de « nombreux avantages », constituant une « voie essentielle pour mobiliser davantage de ressources financières ».

L'EXPRESS : LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ABDELMADJID TEBBOUNE A ORDONNÉ LE REPORT DU PROJET DE LOI PORTANT PARTENARIAT ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ, JUSTEMENT DANS LE BUT DE L'APPROFONDIR ET DE LE FAIRE MÛRIR. QUELLE LECTURE EN FAITES-VOUS ?

Biatour L'Hocine : Avant d'aborder la décision du président Abdelmadjid Tebboune de reporter l'adoption du projet de loi sur le Partenariat Public-Privé (PPP) en Algérie, il est crucial de cerner la nature même du PPP. Il s'agit d'un accord contractuel entre une entité publique (État, collectivité locale, établissements publics) et des acteurs privés, visant à concrétiser des projets d'intérêt général. Ce modèle de financement permet à l'entité publique de solliciter des partenaires privés pour le financement et la gestion d'infrastructures contribuant aux services publics. Dans ce cadre, le secteur privé peut endosser diverses responsabilités, de la conception à la maintenance des infrastructures. Concernant la décision de reporter l'adoption du projet de loi sur le PPP en Algérie lors du dernier Conseil des ministres, cette démarche peut être interprétée comme une approche prudente et réfléchie. Elle vise à garantir la pertinence et l'efficacité du cadre législatif régissant les partenariats public-privé. Prendre le temps nécessaire pour élaborer ce projet de loi reflète probablement la volonté d'aligner le cadre législatif sur les objectifs de développement économique de l'Algérie, incluant la protection des intérêts nationaux, la transparence, la durabilité à long terme des projets et la maximisation des avantages pour l'économie nationale. Cette décision s'inscrit peut-être dans une vision à long terme du gouvernement, cherchant à établir un cadre robuste et adapté aux spécificités du pays. Le report pourrait être une opportunité d'engager

un dialogue plus approfondi avec les parties prenantes, d'ajuster le cadre juridique si nécessaire et de créer des conditions propices à la réussite des futurs projets de PPP en Algérie. En définitive, le report de l'adoption du projet de loi sur le PPP par le président Tebboune témoigne de la volonté du gouvernement de prendre le temps nécessaire pour élaborer un cadre législatif solide et efficace. Cette décision, loin d'être un signe de faiblesse, reflète plutôt la maturité et la prudence du gouvernement dans la gestion des affaires économiques du pays. Elle souligne l'engagement des hautes instances du pays à promouvoir un partenariat public-privé bénéfique pour tous les Algériens, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement économique de l'Algérie.

QUEL EST LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE ?

Le rôle du secteur privé dans l'économie nationale revêt une importance stratégique, agissant comme un pilier fondamental de la dynamique économique. Au cœur de cette contribution, le secteur privé exerce plusieurs fonctions clés qui sont essentielles à la prospérité économique globale de notre nation. Tout d'abord, le secteur privé, à travers ses diverses entreprises, joue un rôle crucial dans la création d'emplois en Algérie, étant le principal pourvoyeur d'emplois. Cette capacité à générer des opportunités d'emploi est déterminante pour la réduction du chômage, contribuant ainsi au bien-être socio-économique. En parallèle, le secteur privé agit comme un catalyseur majeur de la croissance économique. Les investissements dans l'expansion des activités des entreprises privées stimulent l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) national, favorisant un environnement économique florissant. En termes de contribution au PIB, le secteur privé en Algérie a connu une croissance constante. L'innovation occupe également une place centrale dans la contribu-

tion du secteur privé. Guidées par la quête de compétitivité et de rentabilité, de nombreuses entreprises algériennes investissent considérablement dans l'acquisition de nouvelles technologies, alimentant ainsi le moteur de l'innovation et propulsant l'économie vers de nouveaux horizons. Sur le plan fiscal, le secteur privé constitue une source substantielle de recettes pour l'État. Les impôts sur les bénéfices, les taxes sur les salaires et autres contributions financières des entreprises contribuent de manière significative aux fonds publics, soutenant ainsi les programmes gouvernementaux et les services publics essentiels. Par ailleurs, la diversification économique, résultat des investissements privés dans une gamme étendue de secteurs, renforce la résilience de notre économie face aux vicissitudes du marché mondial. Cette diversification réduit la dépendance excessive au seul secteur des hydrocarbures et favorise l'émergence d'une économie plus robuste. En somme, le secteur privé, en tant que moteur de création de richesse, de génération d'emplois et d'innovation, joue un rôle central dans le développement économique en Algérie. Encourager un environnement favorable à l'initiative privée demeure impératif pour assurer une croissance durable et équilibrée, bénéficiant à l'ensemble de notre société.

QUE SERAIT L'APPORT DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ À L'ÉCONOMIE NATIONALE ?

Le Partenariat Public-Privé (PPP) est une stratégie économique qui a le potentiel de dynamiser considérablement notre économie nationale. Les avantages de ce modèle de collaboration entre les secteurs public et privé sont nombreux. Premièrement, le PPP offre une voie essentielle pour mobiliser davantage de ressources financières pour le financement des infrastructures. En impliquant activement le secteur privé dans le processus d'investissement, nous favorisons une gestion efficace des ressources et une



répartition judicieuse des risques financiers. Deuxièmement, le PPP permet d'optimiser l'efficacité opérationnelle. En collaborant avec des acteurs privés, habitués à travailler dans des environnements concurrentiels et axés sur la rentabilité, nous bénéficions d'une expertise opérationnelle précieuse. Cela peut se traduire par une réalisation plus rapide des projets et une gestion plus efficace, maximisant ainsi l'impact économique positif. Troisièmement, le PPP offre une plate-forme propice à l'innovation. En associant les connaissances technologiques et les modèles d'affaires innovants des entreprises privées, les projets de PPP ont le potentiel de générer des solutions créatives et compétitives, stimulant ainsi l'économie nationale. En outre, les projets de PPP d'envergure contribuent à la création d'emplois, ce qui est un aspect social important. Non seulement cela aide à réduire le chômage, mais cela favorise également le développement du capital humain en offrant des opportunités d'emploi significatives et en permettant la transmission de compétences spécialisées. Enfin, le partage des risques entre le secteur public et le secteur privé dans le cadre du PPP est une stratégie clé. Cette répartition des risques offre une protection contre les aléas économiques, assurant ainsi la stabilité des projets et, par extension, de l'économie nationale. Le PPP, grâce à sa capacité

à mobiliser des ressources financières, à optimiser l'efficacité opérationnelle, à stimuler l'innovation, à créer des emplois et à gérer les risques de manière judicieuse, se présente comme une approche prometteuse pour renforcer l'économie nationale. La promotion de ce type de partenariat peut jouer un rôle clé dans la réalisation d'une croissance économique durable et équilibrée.

UN MOT POUR CONCLURE...

En guise de conclusion, le Partenariat Public-Privé représente un levier essentiel pour l'épanouissement économique de l'Algérie. Ce modèle collaboratif, s'il est mis en œuvre avec prudence et aligné sur les objectifs nationaux, peut catalyser une croissance durable, créer des opportunités d'emploi significatives, stimuler l'innovation et renforcer la résilience de notre économie. Il incarne un potentiel considérable pour bâtir un avenir prospère, où la synergie entre le secteur public et le secteur privé devient le socle d'une économie florissante. L'Algérie, en faisant preuve de sagesse et de diligence dans l'élaboration de son cadre réglementaire, peut récolter les fruits d'une collaboration fructueuse entre ces deux secteurs. Nous aspirons ainsi à un partenariat dynamique, créateur de valeur, et propice à l'accomplissement des aspirations économiques de notre nation. Merci.

Entretien réalisé par Idir Mehdaoui

Méto El Djazaïr réalise 1,97 milliard DA de recettes

L'entreprise Méto El Djazaïr a pu atteindre 46 millions de voyageurs en 2023, soit une hausse de 16% par rapport à l'année 2022.

Ce qui a permis de réaliser des recettes d'une valeur de 1,97 milliard de dinars, soit une hausse de 18%. Ces données chiffrées ont été fournies hier par le directeur de l'entreprise Méto El Djazaïr, Karim Boumezoued, lors d'une audience

devant la commission des transports et des télécommunications de l'Assemblée populaire nationale.

Pour l'année 2024, l'entreprise Méto El Djazaïr mise sur les opérations de maintenance, en plus de la digitalisation de ses prestations. «En termes d'exploitation, nous avons atteint en 2023 pas moins de 46 millions de voyageurs. C'est un chiffre record jamais atteint

depuis 2011. Concernant les recettes, elles sont de l'ordre de 1,97 milliard de dinars», déclare-t-il. Ces résultats ont été réalisés, explique-t-il, suite à la stratégie suivie, en plus d'un travail de sensibilisation auprès des diverses entreprises.

«Nous avons conclu des conventions avec l'Office national des œuvres universitaires pour assurer le transport des

étudiants. Aussi, une convention a été signée avec les ministères de l'Intérieur et de la Solidarité nationale, outre une convention conclue récemment avec l'Union générale des travailleurs algériens pour des abonnements avec des réductions», détaille-t-il, ajoutant que cette opération vise à faciliter les déplacements des usagers abonnés. Dans ce sillage, Boumezoued affirme que ce

volume de recettes a permis de couvrir les besoins de l'entreprise en termes de salaires. Aussi, l'entreprise veille à être à l'écoute de son environnement et des voyageurs.

Ainsi, les espaces des différentes stations du métro ont été mis à la disposition des artisans pour les aider à commercialiser leurs produits et à être en contact avec les clients.

Y.B.

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

Une hausse des transactions avoisinant les 4 millions d'opérations en 2023

Le nombre d'opérations sur Terminaux de paiement électronique (TPE) s'est élevé à plus de 3,9 millions en 2023, pour un montant dépassant 31,5 milliards (mds) de DA, selon les chiffres communiqués par le Groupement d'intérêt économique monétique (GIE Monétique).

En 2022, GIE monétique avait constaté plus de 2,7 millions de paiements via TPE pour un montant global de transactions de 19,3 mds de DA. Entre janvier et décembre 2023, le pic d'opérations de paiement a été enregistré au cours du dernier mois de l'année à 401.389 paiements via TPE pour un montant dépassant 3,1 mds Da, avance le bilan du GIE monétique. La même source relève également une hausse du nombre de TPE en exploitation à l'échelle nationale à fin décembre 2023 à 53.191 appareils, contre 46.263 fin 2022.

Quant au nombre de cartes de paiement électronique en circulation jusqu'à fin décembre dernier, il s'est élevé quant à lui à plus de 16,5 millions d'unités, entre cartes interbancaires (CIB) et Edahabia d'Algérie Poste, détaille encore l'organisme en charge de la régulation du système monétique interbancaire national. Pour le paiement sur Internet, le nombre total des transactions effectuées entre janvier et décembre 2023 a



totalisé plus de 15,3 millions d'opérations. A fin 2023, le nombre des Web marchands adhérents au système de paiement sur Internet par carte interbancaire au niveau national a continué d'augmenter atteignant 475 opérateurs. Ce sont notamment les grands facturiers à l'image de l'Algérienne des eaux (ADE), Sonelgaz, Algé-

rie télécom, les opérateurs de téléphonie mobile, les compagnies d'assurance et de transport aérien, ajoute GIE monétique. Selon ce même bilan, le nombre global des transactions recensées depuis le lancement du paiement sur Internet en 2016, a atteint 37,3 millions d'opérations pour un montant total dépassant 67,3

milliards DA de transactions. Enfin, le paiement par mobile, ouvert "dans une première phase" qu'en intra-bancaire (clients d'un même établissement bancaire) a enregistré sur l'année 2023 un total de 39,2 millions de transactions pour un montant de 27,8 mds Da, indique GIE monétique.

N. S.

ENTREPRENEURIAT

Oualid veut attirer les étudiants et les fonctionnaires pour investir dans la recherche et le développement



Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Startups et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid a mis l'accent, avant-hier, sur l'importance d'attirer les étudiants et les fonctionnaires vers le monde de l'entrepreneuriat et d'encourager l'investissement dans la recherche et le développement. Cette déclaration a été faite lors de la cérémonie de lancement du programme MBA en startups et

management par l'Institut supérieur d'Assurance et de gestion (INSAG), en collaboration avec l'école internationale de management à Washington (USA). Le ministre a précisé, à cette occasion, que son département ministériel "aide les étudiants à s'orienter vers l'entrepreneuriat, étant prédisposés à prendre des risques". Oualid a estimé que les fonctionnaires devront s'orienter vers la création d'entre-

prises à la faveur de la loi permettant à l'employé désirant lancer son entreprise de bénéficier d'un congé sans solde d'une durée d'un an au maximum, rappelant "plusieurs exemples de réussite en la matière". En outre, le ministre a souligné l'importance de la contribution des grandes entreprises au soutien des start-up et aux efforts visant à augmenter de la valeur de l'investissement dans la recherche et le développement en Algérie. Oualid a également rappelé, durant cette rencontre, les stratégies innovantes de l'écosystème des start-up en Algérie, ainsi que les avantages fiscaux et les facilitations administratives afin d'encourager les Algériens à accéder au monde de l'entrepreneuriat, notamment après le lancement, depuis quelques jours, de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur. Quant au directeur général de l'institut, Nassim Lounès, il s'est félicité du progrès juridique enregistré en Algérie ces dernières années, en matière de soutien aux start-up et d'encouragement de l'entrepreneuriat, soulignant que le lancement par l'institut du programme MBA est l'un des fruits de ce changement.

R.N.

LOI SUR LA NUMÉRISATION

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION NATIONALE POUR L'ÉLABORATION DU PROJET

La Haut-commissaire à la numérisation avec rang de ministre, Mme Meriem Benmouloud a annoncé, mardi dernier, l'élaboration en cours d'un projet de loi sur la numérisation en coordination avec les secteurs et les instances concernés. L'annonce a été faite lors d'un exposé présenté devant la Commission des transports et des télécommunications à l'Assemblée populaire nationale (APN) sur le rôle et les missions de son instance dans le développement de la numérisation en Algérie. Mme Benmouloud a annoncé, à cet effet, l'installation "d'une commission nationale pour l'élaboration de ce projet de loi, à travers la définition de ses grands axes et sa rédaction". "Tous les textes juridiques et législatifs ont été inventoriés en vue de les examiner et de les analyser", dira-t-elle, rappelant avoir tenu "plusieurs séances avec les juridictions compétentes et les experts pour la rédaction du projet de loi et la définition de ses grands axes". Mme Benmouloud a rappelé l'importance de "la mise en place d'une stratégie nationale pour la transition numérique, élaborée et envoyée, début janvier, à tous les services concernés pour examen et enrichissement", la Haut-commissaire a relevé "la conformité des avis et analyses reçues par le Haut commissariat à la numérisation avec les axes et les objectifs de cette stratégie". Abordant les principaux objectifs de cette stratégie, elle a cité, entre autres, la généralisation de la numérisation à l'ensemble des instances et secteurs économiques afin de la consacrer au quotidien au profit des citoyens et de tous les établissements, la promotion du capital humain et l'appui de la formation, annonçant "qu'un plan quinquennal sera mis en place". Mme Benmouloud a insisté enfin sur "la nécessité de mettre en place une plateforme interactive numérique au profit des citoyens et des établissements" après la finalisation de l'infrastructure et le développement d'une base de données nationale".

N.S.

PRÉVENTION CONTRE LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES

UN PROJET DE LOI-CADRE EN PRÉPARATION

Pour lutter contre cette situation préoccupante », le ministère de la santé est en phase de préparation d'un projet de loi cadre de prévention contre les maladies cardiovasculaires», annonce le Pr Nibouche, lors de son passage hier dans l'émission l'Invité de la Rédaction de la Chaîne III de la Radio Algérienne. Cette loi-cadre multisectorielle permettra de lutter efficacement contre les facteurs de risques de ces maladies », dira-t-il. Pour le chef de service Cardiologie, la meilleure parade contre cette cause de mortalité est le renforcement de la prévention. Il appelle, à ce propos, à l'instauration des centres de dépistage pour traiter les maladies à temps et des équipes d'intervention mobiles partout pour une prise en charge immédiate du patient. Abordant les facteurs de risque tels que le tabac et la malbouffe, le chef de service Cardiologie met l'accent sur la nécessité de prendre en charge le stress, particulièrement en milieu professionnel. Dans plusieurs pays du monde, note le professeur, le stress est quantifié et inscrit comme risque professionnel. Je pense qu'on doit aussi l'inscrire comme tel » pour que le médecin du travail puisse identifier les postes à stress élevé et proposer des solutions » afin de diminuer les accidents professionnels. Quant à l'absence de chiffres et de statistiques fiables », l'invité de la Chaîne III plaide en faveur de la numérisation du secteur de la santé pour offrir à l'Institut national de santé publique une meilleure visibilité sur ce qui se passe en Algérie en matière épidémiologique. »

R.N.

SELON UN RESPONSABLE EUROPÉEN :

LES ATTAQUES EN MER ROUGE MENACENT DE FAIRE MONTER LES PRIX DU PÉTROLE

Un haut responsable de l'Union européenne a déclaré, avant-hier, que le bloc était confronté au risque d'une hausse des prix à la consommation et d'un ralentissement de la croissance en raison des perturbations des transports maritimes via la mer Rouge, mais que l'Union européenne n'a pas encore ressenti d'impact économique. Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif de la Commission européenne, qui surveille l'économie du bloc de 27 pays, a déclaré que le trafic maritime via la mer Rouge a diminué de 22 pour cent en un mois en raison des attaques des Houthis au Yémen. Il a expliqué que le déclin va s'accélérer à mesure que les compagnies détournent les navires vers la route du Cap de Bonne-Espérance autour du continent africain, ajoutant que la Commission surveille de près la situation. "Jusqu'à présent, il y a eu peu d'impact sur les prix de l'énergie ou sur les prix des matières premières. Mais nous constatons un impact sur les prix des transports, qui ont augmenté... C'est certainement un facteur de risque", a déclaré Dombrovskis aux journalistes après une réunion des ministres du Commerce l'UE. L'impact économique plus large sur les prix à la consommation et sur l'économie de l'UE en général dépendra dans une large mesure de la durée de cette crise... Il est donc nécessaire d'agir rapidement", a-t-il ajouté. Dans le cadre de la dernière réponse internationale aux attaques des Houthis, les forces américaines et britanniques ont lancé hier lundi des frappes aériennes sur huit sites différents au Yémen, ciblant un site de stockage souterrain pour les Houthis, en plus des capacités de missiles et de surveillance. Dombrovskis a déclaré que la communauté internationale agissait et que la Commission européenne mettrait à jour ses prévisions économiques en février et pourrait prendre en compte les troubles en mer Rouge. Entre 12 et 15 pour cent du commerce mondial de marchandises et 25 à 30 pour cent des conteneurs maritimes transitent par le canal de Suez, à l'extrémité nord de la mer Rouge. En 2022, 23 % de toutes les importations maritimes de marchandises en provenance d'Asie étaient destinées à l'Union européenne, la grande majorité d'entre elles transitant par le canal de Suez. L'Union européenne tente d'éviter que l'économie ne sombre dans la récession à mesure que l'inflation augmente, et des perturbations prolongées des échanges commerciaux à travers la mer Rouge pourraient empêcher les banques centrales de réduire les taux d'intérêt cette année.

M.H.

RÉUNION ENTRE LA COSOB ET LA CTRF

Coordination pour la lutte contre le blanchiment d'argent

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) et la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), relevant du ministère des Finances, se sont réunies, avant-hier, pour examiner les dispositions des nouveaux textes réglementaires liés à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, annonce un communiqué de la COSOB.

Lors de cette réunion conjointe, tenue au siège de la COSOB, les participants ont examiné les dispositions de la nouvelle loi N 23-01 du 7 février 2023, portant sur la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il s'agissait également de l'examen des dispositions du décret exécutif N 23-430 du 29 novembre 2023 fixant les conditions et modalités d'exercice par les autorités de régulation, de contrôle et/ou de surveillance de leurs missions dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, à l'égard des assujettis, précise le communiqué de la COSOB. Les participants ont abordé, à cette occasion, les mécanismes visant à renforcer la coopération entre les deux organismes dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, confor-



mément aux normes internationales édictées par le Groupe d'action financière (GAFI) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Ledit communiqué cite le président de la COSOB, Youcef Bouzenada, qui a indiqué que "la réunion constituait une opportunité d'échange de points de vue et de renforcement de la coopération entre les deux instances, notamment dans les domaines liés à l'activité du marché des valeurs mobilières". Il s'agit de "la nécessi-

té de se conformer aux normes internationales dans ces domaines", dira-t-il. De son côté, le président de la CTRF, Mohamed Saoudia, a confirmé que cette réunion "marque une étape importante dans le renforcement des efforts de l'Algérie en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'évaluation mutuelle du GAFI (le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord)", a fait

savoir la COSOB. La réunion, souligne le communiqué, s'est conclue par un accord sur un ensemble de mesures visant à renforcer la coopération entre les deux organismes, comprenant notamment, l'établissement d'un mécanisme de communication permanent entre les deux instances et la préparation d'un nouveau règlement pour la COSOB lié à la lutte contre le blanchiment d'argent, spécifique aux acteurs du marché financier.

N.S.

GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Plus de 5 000 entreprises ont été recensées dans l'activité

Le nombre d'entreprises algériennes activant dans le domaine de la gestion des déchets ménagers et assimilés s'est élevé, fin 2023, à plus de 5.000 entreprises, a indiqué une responsable à l'Agence nationale des déchets (AND). Dans une déclaration à la presse, mardi dernier, en marge d'une Journée d'étude sur «l'économie circulaire et les changements climatiques», la directrice du développement de l'économie verte à l'AND, Amel Asma, a fait état du recensement, fin 2023, de plus de 5.000 entreprises activant dans les domaines de la gestion des déchets ménagers et assimilés, entre transport, recyclage, tri et valorisation, ce qui montre, ajoute-t-elle, l'engouement des jeunes pour ce type d'entrepreneuriat environnemental ces dernières années. Pour cette respon-

sable, la quantité des déchets ménagers et assimilés produits en 2023 s'élève à plus de 12 millions de tonnes, pour une valeur marchande supérieure à 200 milliards de dinars. Par ailleurs, et dans une déclaration à l'APS, la même responsable a indiqué que l'AND a récemment déposé une demande d'agrément auprès du Fonds vert pour le climat (FVC), ce qui permettra aux porteurs de projets liés à la réduction des changements climatiques en Algérie, de bénéficier des financements de ce fonds international. De son côté, le directeur de l'AND, Karim Oumane, a salué, à cette occasion, le lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur qui permettra à de nombreux acteurs indépendants dans le domaine de la gestion des déchets d'exercer leur activité de manière légale,

de bénéficier d'avantages fiscaux et d'obtenir une couverture sociale. Il a mis en avant, à ce propos, l'attachement de son agence à orienter les jeunes afin de les inciter à adhérer et à s'inscrire en tant qu'entrepreneurs autonomes. Ladite journée d'études organisée par l'Agence nationale des déchets (AND), en collaboration avec l'ambassade des Pays-Bas à Alger et l'Université des sciences et de la technologie «Houari Boumediène» (USTHB) et qui s'est déroulée en présence de l'ambassadrice hongroise, Janna Van Der Velde, a été ponctuée par la présentation de plusieurs exposés autour des stratégies et des expertises de l'Algérie et des Pays-Bas en matière de l'économie circulaire et des changements climatiques.

R.E. / avec APS

ENTREPRISES PUBLIQUES EN DIFFICULTÉ

Le soutien des pouvoirs publics se fera au cas par cas



Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun a affirmé, avant-hier à partir de Tipasa, que le soutien des entreprises économiques publiques en difficulté se fera «au cas par cas» et «selon les spécificités de chaque activité». «Les mesures antérieures prises pour aider certaines entreprises en difficulté ont été engagées après examen de la situation de chaque entreprise ou complexe industriel», dira le ministre de l'Industrie. Aouna ajouté que des mesures néces-

saires seront également prises pour soutenir les entreprises actuellement en difficulté et que la démarche se fera «au cas par cas et selon les spécificités de l'activité de chaque entreprise». Le ministre a précisé, dans ce registre, que «le mode d'organisation actuel de certaines entreprises et leur méthode de travail ne leur permettent pas de répondre aux besoins du marché, ni de faire face aux difficultés». Il a cité à titre indicatif, le Groupe public de construction et de réparation navale «Ecorep» de Bouharoun, qui «a

réussi son redressement après d'immenses difficultés financière auxquelles il a été confronté ces dernières années, grâce au plan de relance efficace élaboré par ses gestionnaires». Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique s'est engagé à poursuivre le soutien du Groupe «Ecorep», qui «dispose de grandes capacités», appelant ses responsables à redoubler d'efforts, car «ses produits sont bien positionnés sur le marché local».

R. E.

TIPASA :

Mise en service d'une usine de production de médicaments neuropsychiatriques

Il s'agit d'un investissement privé consistant en une usine d'une capacité d'environ 30 000 000 d'unités vente. Le groupe qui détient cette installation industrielle compte doubler la production.

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a affirmé mardi à Koléa (Tipasa), que le nouveau "Groupe Santé" pour la production de médicaments neuropsychiatriques est "un important acquis" pour le secteur. Le ministre, qui a procédé à l'inauguration de l'usine de ce Groupe pharmaceutique privé, en compagnie du wali de Tipasa, Aboubakr Seddik Boucetta, a estimé que cette l'usine entité économique, constitue "un acquis important pour l'industrie pharmaceutique, car de nature à renforcer la disponibilité des médicaments sur le marché national, notamment ceux utilisés en neuropsychiatrie". M. Aoun a réitéré la disponibilité de son secteur à "accompagner les gestionnaires" de ce Groupe, en vue de "relever, voire doubler sa production, à l'avenir, et s'orienter vers l'exportation",



comme il a affirmé son engagement à "trouver des solutions aux problèmes et contraintes" constatées lors de sa visite des différentes structures de l'unité de production. "La majeure partie de ces problèmes sont dus à la bureaucratie et au manque de suivi et de contrôle à tous les niveaux y compris du ministère du secteur", a-t-il souligné. A ce titre, il a appelé les gestionnaires à se rapprocher des services centraux pour trouver les solutions nécessaires aux problèmes qui lui ont été soumis, car il s'agit d'un projet "digne d'intérêt, ayant été confronté à beaucoup de problèmes avant de voir le jour et d'entrer en phase d'exploitation", a noté le ministre. La création du Groupe Santé remonte à 2019, mais il a

dû attendre l'année 2023 pour l'obtention de son agrément, et la mise en service de ses quatre chaînes de production de médicaments neuropsychiatriques, produits sous la forme sèche (comprimés et capsules), liquide non stérile, et forme stérile (collyres et injections). Le Groupe est également spécialisé dans le conditionnement des anesthésiques dentaires qui seront produits par l'unité à l'avenir, selon les informations fournies au ministre par son Président-directeur général (P-dg), Mohamed Boudjellal. La capacité actuelle de production globale du Groupe est estimée entre 7 et 25 millions unités/an, tandis que sa capacité réelle est de 19 à 25 millions unités/an pour les médicaments sous forme sèche,

et entre 7 et 9 millions unités/an pour les médicaments liquides stériles, selon le même responsable. Par ailleurs, le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique a souligné que la commission nationale en charge de l'étude et de la levée des contraintes sur les projets d'investissement a réussi, l'année dernière, à lever les obstacles entravant la concrétisation de 650 projets. Il a ajouté que cette commission, qui travaille en coordination avec nombre de départements ministériels, s'attelle actuellement à l'examen de 346 dossiers de projets d'investissement souffrant de quelques contraintes. Des solutions y seront apportées durant le premier semestre de l'année en cours, a-t-il assuré, réaffirmant la "détermination des services de l'Etat à mettre fin aux obstacles entravant le lancement des projets d'investissement". Après l'inauguration de cette unité pharmaceutique, le ministre a visité, à Koléa, une usine privée spécialisée dans les outillages de plomberie et robinetterie, avant d'inspecter le projet d'aménagement d'une micro zone industrielle à Khemisti et l'entreprise de fabrication et de réparation navale "Ecorep" du port de Bouharoune. **R. R.**

MASCARA :

Journée d'information sur la loi de finances 2024

Les nouvelles incitations contenues dans la Loi de finances 2024 pour le soutien des entreprises innovantes et des startups ont été soulignées, lors d'une journée d'information organisée, mardi à Mascara. L'expert financier Mohamed Regui a souligné que la Loi de finances 2024 comprend plusieurs mesures incitatives pour soutenir les startups, notamment la création d'un fonds pour les financer, le développement de l'esprit d'entreprise et la fourniture de facilités pour permettre aux jeunes de créer

leurs startups en un temps réduit. Le même intervenant a ajouté que le texte de la Loi inclut les personnes physiques éligibles qui réalisent un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 5 millions de dinars au statut particulier de l'auto-entrepreneur, en les soumettant à un impôt forfaitaire unique au taux de 5% sur le chiffre d'affaires, quelle que soit la nature de leur activité. Pour sa part, le représentant de la Direction des impôts, Bouissi Nouredine, a indiqué que la Loi de finances 2024 permet aux startups de

bénéficier d'exonérations et baisses fiscales importantes, les dix premières années de leur création, ce qui renforce leur capacité à développer leur performance financière. La représentante de l'Inspection des douanes de la wilaya de Mascara, Rahoukheira, a également évoqué les incitations et les facilités douanières prévues par la Loi de finances 2024, qui sont incluses dans la déclaration en douane électronique, notamment la souscription électronique de la déclaration en douane sur la base de docu-

ments numériques. A noter que cette rencontre sur la Loi de finances pour l'année 2024, supervisée par le wali Farid Mohamedi, a été organisée par la Chambre de wilaya de Commerce et d'Industrie "Beni Chougrane", en coordination avec la Direction du Commerce et de la Promotion des Exportations, en présence d'un certain nombre d'opérateurs économiques et de représentants d'organismes et d'entreprises affiliés à plusieurs secteurs de la wilaya. **APS**

BENI ABBÈS

Des parlementaires reçus par Arkab

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab a reçu, lundi, le membre du Conseil de la nation, M. Bendjerad Abdeldjalil et le membre de l'Assemblée populaire nationale (APN) de la circonscription électorale de la wilaya de Béni Abbès, M. Boukraf Laid, en vue d'écouter nombre de préoccupations liées au raccordement des nouvelles agglomérations et des exploitations agricoles aux réseaux d'énergie, outre le projet de réalisation d'une centrale électrique dans la wilaya, a indiqué un communiqué du ministère. La rencontre s'inscrit dans le cadre de "l'écoute et de la prise en charge de certaines préoccupations exposées par les parlementaires, notamment le raccordement aux réseaux d'énergie (électricité et

gaz) des nouvelles agglomérations, des zones d'ombres et des exploitations agricoles, en sus du projet de réalisation de la nouvelle centrale électrique, l'amélioration du service public dans ce domaine et le renforcement de la wilaya par une direction de distribution d'électricité et du gaz", a précisé le communiqué. A ce propos, "le ministre a donné des précisions concernant l'ensemble des préoccupations, affirmant avoir pris en considération toutes les propositions en vue de les examiner et de prendre les mesures nécessaires pour les traiter". Le ministre de l'Energie a mis en avant l'attachement de son secteur et des établissements sous tutelle, à réaliser et à parachever les programmes de raccordement aux réseaux

d'énergie au profit des habitants et des agriculteurs de la wilaya, outre l'accompagnement des porteurs de projets d'investissement dans la wilaya notamment dans le domaine des mines, créateurs de richesse et de postes d'emploi. Tenue en présence des cadres du ministère, la rencontre a porté sur "le dossier de l'emploi dans les entreprises du secteur, celui du financement et l'appui des équipes sportives de la wilaya ainsi que les dossiers des stations-services, des stations mobiles relevant de Naftal, du transfert du réservoir de stockage du carburant de la wilaya ainsi que des projets de développement notamment miniers et d'investissement social. **APS**

PÉNÉTRANTE RELIANT LE PORT D'ORAN À L'AUTOROUTE EST-OUEST

LA LIVRAISON EN JUIN 2024

Le ministre des Travaux Publics et des Infrastructures de base Lakhdar Rekhroukh a souligné, lundi à Oran, la nécessité de livrer le premier tronçon du projet de la pénétrante reliant le Port d'Oran et l'autoroute Est-Ouest, s'étendant sur une distance de 8 km, en juin 2024. Lors de son inspection du projet, qui s'étend sur une longueur totale de 26 km, dans le cadre de sa visite à la wilaya d'Oran, M. Rekhroukh a souligné que "toutes les entraves ont été levées concernant l'achèvement des travaux relatives au premier tronçon, notamment la réévaluation du projet et le restant de travaux de l'entreprise, dans le cadre de ses engagements, et sa remise avant fin juin prochain au maximum". **APS**

TIPAZA

L'ECOREP DE BOUHAROUN A RÉUSSI SON REDRESSEMENT

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun a affirmé, mardi à Tipasa, que le soutien des entreprises économiques publiques en difficulté se fera "au cas par cas" et "selon les spécificités de chaque activité". "Les mesures antérieures prises pour aider certaines entreprises en difficulté, ont été engagées après examen de la situation de chaque entreprise ou complexe industriel", a déclaré le ministre, à l'issue d'une visite de travail effectuée dans la wilaya. Il a ajouté que des mesures nécessaires seront également prises pour soutenir les entreprises actuellement en difficulté et que la démarche se fera "au cas par cas et selon les spécificités de l'activité de chaque entreprise". M. Aoun a souligné, dans ce contexte, que "le mode d'organisation actuel de certaines entreprises et leur méthode de travail ne leur permet pas de répondre aux besoins du marché, ni de faire face aux difficultés". Il a cité à titre indicatif, le Groupe public de construction et de réparation navale "Ecorep" de Bouharoune, qui "a réussi son redressement après d'immenses difficultés financière auxquelles il a été confronté ces dernières années, grâce au plan de relance efficace élaboré par ses gestionnaires". Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique s'est engagé à poursuivre le soutien du Groupe "Ecorep", qui "dispose de grandes capacités", appelant ses responsables à redoubler d'efforts, car "ses produits sont bien positionnés sur le marché local", a-t-il souligné. **APS**

POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE

La Journée internationale des énergies propres, célébrée par les Nations unies le 26 janvier est un appel à la sensibilisation et à la mobilisation en faveur d'une transition énergétique juste et inclusive vers les énergies propres, au bénéfice des populations et de la planète. Le 26 janvier est également la date de création de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), une agence intergouvernementale mondiale créée en 2009 pour soutenir les pays dans leur transition énergétique, servir de plateforme de coopération internationale et fournir des données et des analyses sur les technologies, l'innovation, les politiques, les finances et les investissements en matière d'énergie propre. La « transition énergétique » désigne le passage d'un système de production et de consommation d'énergie, aujourd'hui axé sur des

de gaz à effet de serre nocifs, tels que le dioxyde de carbone. La production d'énergie renouvelable génère bien moins d'émissions que la combustion de combustibles fossiles. Afin de faire face à la crise climatique, il est primordial de passer des combustibles fossiles, qui sont actuellement à l'origine de la majeure partie des émissions, aux sources d'énergie renouvelables. Les énergies renouvelables sont désormais moins chères dans la plupart des pays et permettent de créer trois fois plus d'emplois que les combustibles fossiles.

LES SOURCES D'ÉNERGIE RENEUVELABLES COURANTES

L'énergie solaire est la plus abondante de toutes les ressources énergétiques et peut même être exploitée par temps nuageux. La vitesse à laquelle l'énergie solaire est interceptée par la Terre est environ 10 000 fois supérieure à la vitesse à laquelle l'humanité consomme de l'énergie. Les technologies de l'énergie solaire permettent de produire de la chaleur, du froid, de l'éclairage naturel, de l'électricité et des carburants pour une multitude d'applications. Elles consistent à convertir la lumière du soleil en énergie électrique, soit au moyen de panneaux photovoltaïques, soit au moyen de miroirs qui concentrent le rayonnement solaire.

Même si tous les pays ne disposent pas de la même quantité d'énergie solaire, l'énergie solaire directe peut contribuer de manière importante au bouquet énergétique de chaque pays.

Les coûts de fabrication des panneaux solaires ont chuté de façon spectaculaire au cours de ces dix dernières années : non seulement sont-ils devenus abordables, mais il s'agit souvent de la forme d'électricité la moins chère. Les panneaux solaires ont une durée de vie d'environ 30 ans et se déclinent en différentes teintes selon le type de matériau utilisé pour leur fabrication.

Pour l'énergie éolienne, le principe consiste à exploiter l'énergie cinétique de l'air en mouvement à l'aide de grandes éoliennes situées sur des zones terrestres (éoliennes terrestres), ou bien en mer ou en eau douce (éoliennes en mer). Si l'énergie éolienne est utilisée depuis des millénaires, les technologies terrestres et en mer ont évolué au cours de ces quelques dernières années de manière à maximiser l'électricité produite, grâce à des turbines plus hautes et à des rotors de plus grand diamètre. Bien que la vitesse moyenne du vent varie considérablement d'un endroit à l'autre, le potentiel technique de l'énergie éolienne dans le monde est supérieur à la production mondiale d'électricité et, dans la plupart des régions, le potentiel est amplement suffisant pour permettre un déploiement important de l'énergie éolienne. De nombreuses régions du monde connaissent des vents forts, mais les meilleurs endroits pour produire de l'énergie éolienne sont parfois éloignés. L'énergie éolienne en mer présente un immense potentiel. L'énergie géothermique consiste à utiliser l'énergie thermique accessible provenant de l'intérieur de la Terre. La chaleur est extraite de réservoirs géothermiques par l'intermédiaire de puits ou par d'autres moyens.

Les réservoirs qui sont naturellement suffisamment chauds et perméables sont appelés « réservoirs hydrothermaux », tandis que ceux qui sont suffisamment chauds, mais que l'on améliore par stimulation hydraulique, sont

appelés « systèmes géothermiques améliorés ». Une fois à la surface, des fluides à différentes températures peuvent être utilisés pour produire de l'électricité. Les technologies de production d'électricité à partir de réservoirs hydrothermaux sont matures et fiables : elles fonctionnent depuis plus d'une centaine d'années.

HYDROÉLECTRICITÉ, ÉNERGIE MARINE ET BIOÉNERGIE

Pour l'hydroélectricité, l'énergie exploitée est celle de l'eau qui se déplace des hauteurs vers les basses altitudes. La production peut s'effectuer à partir de réservoirs et de rivières. Les centrales hydroélectriques à réservoir utilisent l'eau stockée dans un réservoir, tandis que les centrales hydroélectriques au fil de l'eau exploitent l'énergie du débit disponible de la rivière. Les réservoirs des centrales hydroélectriques ont souvent plusieurs usages : ils fournissent de l'eau potable et de l'eau pour l'irrigation ; ils permettent de contrôler les inondations et les sécheresses, ainsi que d'assurer des services de navigation et un approvisionnement en énergie. Actuellement, l'hydroélectricité constitue la plus grande source d'énergie renouvelable dans le secteur de l'électricité. Elle dépend de régimes pluviométriques généralement stables et peut pâtir des sécheresses dues à l'évolution du climat ou des changements dans les écosystèmes qui influent sur les régimes pluviométriques. Les infrastructures nécessaires à la production d'hydroélectricité peuvent également avoir des effets néfastes sur les écosystèmes. De ce fait, nombreux sont ceux qui considèrent que les centrales hydroélectriques de petite taille constituent une solution plus respectueuse de l'environnement et particulièrement adaptée aux populations établies dans des endroits reculés. L'énergie marine est issue de technologies qui utilisent l'énergie cinétique et thermique de l'eau de mer (les vagues ou les courants, par exemple) pour produire de l'électricité ou de la chaleur. La mise au point des systèmes d'énergie marine n'en est encore qu'à ses débuts et un certain nombre de prototypes de dispositifs pour la houle et les courants de marée sont à l'étude. Le potentiel théorique de l'énergie marine est largement supérieur aux besoins actuels en énergie de l'humanité.

La bioénergie est produite à partir de diverses matières organiques qui constituent la biomasse, telles que le bois, le charbon de bois, les déjections animales et autres effluents d'élevage pour la production de chaleur et d'électricité, et les cultures agricoles pour les biocarburants liquides. La biomasse est principalement utilisée en milieu rural pour la cuisson, l'éclairage et le chauffage de locaux, et généralement par les populations pauvres des pays en développement.

Les systèmes de biomasse modernes comprennent les cultures ou les arbres prévus à cet effet, les résidus de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que divers flux de déchets organiques.

La production d'énergie par la combustion de la biomasse génère des émissions de gaz à effet de serre, mais à des niveaux inférieurs à ceux résultant de la combustion de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole ou le gaz. Toutefois, il convient de n'utiliser la bioénergie que dans certains cas, compte tenu des potentiels effets néfastes sur l'environnement liés à l'augmentation à grande échelle des

plantations ainsi qu'à la perte d'affectation

QUELLE ÉNERGIE PROPRE ?

Pour définir l'énergie propre, on calcule le CO₂ produit en cours de vie : construction, recyclage, mesure en kilowatt-heure, production d'énergie nucléaire, qualité de l'air, sécurité, mais elles produisent du CO₂. La question est de savoir comment protéger la planète. Les énergies renouvelables sont essentielles pour le monde contemporain, les énergies fossiles sont essentielles dans le monde en développement, mais elles produisent du CO₂. Le lien entre l'énergie et l'environnement est complexe. Les problèmes de pollution sont communs à tous les pays. Pour atteindre les objectifs de développement durable, nous devons passer à des énergies propres et décarbonées. L'énergie propre est une énergie qui ne génère pas de CO₂ et qui ne pollue pas l'environnement. Elle est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable. L'énergie propre est une énergie qui ne génère pas de CO₂ et qui ne pollue pas l'environnement. Elle est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable. L'énergie propre est une énergie qui ne génère pas de CO₂ et qui ne pollue pas l'environnement. Elle est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable.

La « transition énergétique » désigne le passage d'un système de production et de consommation d'énergie, aujourd'hui axé sur des énergies non renouvelables, à un autre mix énergétique plus efficace et plus décarbonisé.

énergies non renouvelables (pétrole, gaz, charbon), à un autre mix énergétique plus efficace et plus décarbonisé. Selon les Nations unies, les sources d'énergie verte sont des sources d'énergie propres et d'énergies renouvelables. Elles proviennent de sources durables, capables de se reconstituer plus vite qu'elles ne sont consommées. Ces énergies sont aussi dites "propres" parce qu'elles ne produisent pas de déchets ou d'émissions de gaz à effet de serre. Parmi les énergies vertes, on trouve l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique et la biomasse.

Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de sources naturelles qui se renouvellent à un rythme supérieur à celui de leur consommation. La lumière du soleil et le vent, par exemple, constituent de telles sources qui se renouvellent constamment. Les sources d'énergie renouvelables sont abondantes et sont présentes partout autour de nous.

En revanche, les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) sont des ressources non renouvelables qui mettent des centaines de millions d'années à se constituer. Les combustibles fossiles, lorsqu'ils sont brûlés pour produire de l'énergie, provoquent des émissions

DES ÉNERGIES PROPRES

TRANSITION

JUSTE ET INCLUSIVE

forestières et bioénergétiques, déforestation et au changement des sols qui en résultent.

EST L'ÉNERGIE LA PLUS

le degré de "propreté" d'une éner-

lempreinte carbone. On

mppte la totalité de son cycle de

ction des équipements, exploita-

ge, etc. L'empreinte carbone est

quantité de CO₂ émise pour pro-

owattheure d'électricité. Il s'avère

le plus propre est l'éolien, qui

g de CO₂/kWh. Il est suivi du

ui produit 12 g de CO₂/kWh. La

l'énergie nucléaire est néanmoins

débat. En effet, les centrales

éjectent peu de gaz à effet de serre,

roduisent des déchets nucléaires.

de l'énergie est au cœur d'un

: ne laisser personne de côté et

planète. Et les énergies propres

elles pour le relever. Dans un

fronté aux changements clima-

nergies propres jouent un rôle

lement profiter aux communautés

accès à des sources d'énergie tra-

Aujourd'hui encore, 675 millions

s n'ont toujours pas accès à l'élec-

4 sur 5 en Afrique subsaharienne.

les énergies propres, le dévelop-

pio-économique et la durabilité

entale est essentiel pour résoudre

es auxquels sont confrontées les

és vulnérables dans le monde

es populations qui n'ont pas accès

es propres, l'absence d'une source

ble entrave l'éducation, les soins

les opportunités économiques, et

ces régions en développement

ncore largement de combustibles

ants pour leur vie quotidienne, ce

la pauvreté. Si la tendance actuel-

ait, d'ici 2030, une personne sur

era encore des systèmes de cuis-

eux, malsains et inefficaces, tels

ustion de bois ou de fumier. Bien

tion se soit améliorée, le monde

la bonne voie pour atteindre l'ob-

veloppement durable n° 7 (ODD 7),

garantir l'accès de tous à une énergie

iable, durable et moderne d'ici à

semblée générale tiendra un bilan

l'ODD 7 en avril 2024 afin d'éva-

rés accomplis et de recommander

s.

ion des énergies propres fait éga-

e intégrante de la lutte contre les

s climatiques. Une grande partie

et de serre qui recouvrent la Terre

chaleur du soleil sont générés par

n d'énergie, en brûlant des com-

missiles (pétrole, charbon et gaz)

re de l'électricité et de la chaleur.

est sans équivoque : pour lutter

changements climatiques, nous

er de dépendre des combustibles

vestir dans des sources d'énergie

qui soient propres, accessibles,

serre ou de polluants dans l'air.

Parallèlement, l'amélioration de l'efficacité

énergétique est essentielle. Utiliser moins

d'énergie pour le même rendement - grâce à

des technologies plus efficaces dans les sec-

teurs des transports, de la construction, de

l'éclairage et des appareils ménagers, par

exemple - permet d'économiser de l'argent, de

réduire la pollution par le carbone et de garan-

tir l'accès universel à l'énergie durable pour

tous. Les combustibles fossiles, à savoir le

charbon, le pétrole et le gaz, sont responsables

de près de 90 % de toutes les émissions de

dioxyde de carbone. Afin d'éviter les pires

effets des changements climatiques, il faut

réduire les émissions pratiquement de moitié

d'ici à 2030 et atteindre l'objectif de zéro émis-

sion nette d'ici à 2050. Les combustibles fos-

siles assurent encore plus de 80 % de la pro-

duction d'énergie au niveau mondial, mais les

sources d'énergie plus propres gagnent du ter-

rain. À l'heure actuelle, environ 29 % de l'élec-

tricité proviennent de sources renouvelables.

EVOLUTION DE L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES RENOUVELABLES

L'innovation dans les technologies d'énergie

propre est susceptible d'accélérer la transition

de la planète vers un secteur énergétique

décarboné. Les données recueillies jusqu'ici

dans le but d'étayer la politique en matière

d'innovation portaient essentiellement sur les

contributions au processus d'innovation. La

compétitivité de l'énergie solaire concentrée

(ESC) s'est aussi vue renforcée au cours de

cette même période, malgré le déploiement

limité de cette technologie par rapport aux

autres énergies renouvelables. Selon la

banque mondiale, les coûts de l'électricité

pour les centrales ESC nouvellement mises

en service ont chuté de 68 % entre 2010 et 2020,

sous l'effet de la diminution des coûts d'instal-

lation, d'exploitation et de maintenance et de

l'augmentation des facteurs de capacité.

Le soutien politique a contribué au dévelop-

pement du marché du stockage sur batterie

hors réseau. Le potentiel de croissance deme-

re toutefois important. Ces dernières années

ont été caractérisées par des investissements

considérables dans les technologies polyval-

entes lithium-ion (Li-ion), ce qui a permis

d'améliorer les batteries Li-ion et d'en faire la

technologie dominante pour les applications

résidentielles hors réseau. Dans le secteur de

l'éolien terrestre, des hauteurs de moyeu et

des surfaces balayées plus importantes ont

entraîné « une augmentation de près d'un tiers

du facteur de capacité moyen pondéré mon-

dial de l'éolien terrestre, qui est passé de 27 %

en 2010 à 36 % en 2020 ». Les coûts de l'éolien

terrestre ont diminué de 56 % au cours de

cette même période, du fait des améliorations

technologiques et de la réduction du coût des

éoliennes et des centrales. Les améliorations

technologiques apportées aux éoliennes off-

shore, à la disposition et au raccordement des

parcs éoliens, conjuguées à la réduction des

temps d'arrêt pendant les périodes les plus

venteuses grâce à de meilleures pratiques

d'exploitation et de maintenance, ont entraîné

une augmentation des facteurs de capacité de



d'électrolyseur à hydrogène, a chuté de 60 %

entre 2005 et 2020. Les systèmes AEL ont

aussi bénéficié d'une amélioration de leur effi-

cacité d'au moins 10 % au cours de la dernière

décennie. Si le coût d'une autre technologie

clé, celle des électrolyseurs à membrane

échangeuse de protons, a également baissé,

l'amélioration de leur efficacité n'a pas été

aussi marquée que celle des électrolyseurs

AEL. Au cours de la dernière décennie, le sou-

tien limité que l'Europe a apporté aux techno-

logies solaires thermiques à grande échelle

destinées aux processus industriels a néan-

moins entraîné une réduction de plus de deux

tiers des coûts installés. Cette réduction « met

en évidence non seulement les avantages des

mesures stratégiques, mais aussi l'importance

de réaliser des économies d'échelle au niveau

de la centrale pour contribuer à faire baisser

les coûts lors des premières années du

déploiement commercial », précise le rapport.

Les données relatives aux technologies

éoliennes offshore ont fait ressortir deux pics

de dépôt de brevets: le premier en 2012 et le

deuxième en 2018 (avec 114 et 128 inven-

tions, respectivement). Les dépôts de brevets

portant sur les électrolyseurs à hydrogène ont

augmenté à un rythme annuel de 30 %, avec 1

600 nouvelles inventions rien qu'en 2018.

L'augmentation marquée du nombre de nou-

velles normes liées à l'hydrogène et à l'éolien

depuis 2012 témoigne de l'attention croissan-

te que l'industrie porte à ces technologies.

Par ailleurs, le nombre d'emplois dans le sec-

teur des énergies renouvelables au niveau

mondial « est passé de 7,3 millions en 2012 à

13,7 millions en 2022 » (12,7 millions en

2021), selon le rapport de l'Agence interna-

tionale pour les énergies renouvelables (Irena) et

l'Organisation internationale du travail (OIT).

Près de 4,9 millions d'emplois dans le monde

(dont 40% de femmes) seraient en particulier

concentrés dans le solaire photovoltaïque

(filiale renouvelable connaissant la plus forte

croissance), soit plus d'un tiers de la main

d'œuvre travaillant dans les énergies renouve-

lables. Les autres secteurs renouvelables

comptant le plus d'employés sont, par ordre

d'importance : les biocarburants, l'hydroélec-

tricité, l'éolien, la biomasse solide, le solaire

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET RECYCLAGE DES BATTERIES LITHIUM-ION

Selon le site Entreprendre, la transition éner-

gétique actuelle vers des sources plus

durables pose des défis et des opportunités

uniques. Au cœur de cette transformation se

trouvent les batteries lithium-ion, essentielles

pour stocker l'énergie des sources renouve-

lables et alimenter les appareils électriques en

tous genres, du téléphone portable à la voitu-

re. Cette dépendance croissante envers les

batteries lithium-ion soulève des questions

importantes concernant la demande en

métaux et leur impact environnemental.

Les batteries lithium-ion offrent une solution

efficace et flexible dans l'utilisation des

sources d'énergie intermittentes telles que le

solaire et l'éolien. Cependant, la dépendance

accrue envers les métaux qui les composent

met en lumière les défis liés à l'extraction et la

concurrence pour les ressources minières. La

souveraineté dans l'approvisionnement en

métaux est aujourd'hui un enjeu critique. Cela

met en évidence la nécessité d'une stratégie

intégrée qui combine le développement de

ressources propres, le recyclage des métaux,

et la promotion de technologies alternatives

pour assurer une transition énergétique

durable et indépendante. À l'autre bout de la

chaîne, le recyclage des batteries est un autre

enjeu majeur pour maximiser la durée de vie

des composants.

L'hydrométallurgie se positionne à l'avant-

garde des technologies de recyclage des batte-

ries lithium-ion. Cette méthode utilise des

solutions aqueuses pour extraire les métaux

précieux, offrant un processus moins énergi-

vore et plus respectueux de l'environnement

que les méthodes traditionnelles. En plus de

l'hydrométallurgie, d'autres technologies

innovantes telles que le traitement thermique

et le broyage mécanique contribuent égale-

ment à améliorer l'efficacité du recyclage. Ces

avancées technologiques promettent une

récupération plus complète des matériaux

précieux et une réduction significative des

déchets. Le recyclage des batteries lithium-ion

présente plusieurs défis, notamment logis-

tiques, techniques et économiques. La collecte

et le transport sécurisé des batteries usagées,

ainsi que la séparation efficace des différents

composants, sont des aspects cruciaux du pro-

cessus.

Par Amel B. et Agences

NIGERIA

LAGOS INTERDIT LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

L'Etat de Lagos a interdit depuis le 21 janvier l'utilisation et de la distribution de polystyrène non biodégradable, avec effet immédiat. But de la manœuvre, freiner leur impact sur l'environnement. Les autorités de Lagos veulent notamment s'assurer que les canaux de drainage des eaux de l'Etat ne soient plus obstrués par ces déchets.

Des amendes sont prévues contre les entreprises qui ne respecteraient pas la mesure. Alors que le nettoyage des plastiques à usage unique coûte des dizaines de millions de nairas par jour. Les autorités de Lagos refusent de sacrifier la protection de l'environnement au profit des intérêts économiques de quelques riches propriétaires d'entreprises. Les habitants de l'Etat ont du reste été invités à boycotter les plastiques à usage unique.

In Africanews

TUNISIE

LE PRIX PLAFOND DE LA VOITURE POPULAIRE FIXÉ À 35 000 DINARS

Avec l'inflation et le prix exorbitant des voitures en Tunisie, les Tunisiens se rabattent logiquement sur les voitures populaires dont les prix restent à leur portée.

A ce titre, les prix des voitures populaires varient entre 25 et 35 000 dinars, ce qui reste abordable par rapport à d'autres véhicules de même taille et dont les prix avoisinent les 50, voire 60 000 dinars. A ce sujet, le porte-parole de la chambre syndicale des concessionnaires et constructeurs automobiles, Mehdi Mahjoub, a indiqué, ce lundi 22 janvier 2024, sur les ondes de Mosaïque fm, que le prix des voitures populaires sera plafonné à 35 000 dinars. Une décision prise en conformité avec la volonté du ministère du Commerce de fixer une limite aux prix des voitures populaires. Mehdi Mahjoub ajoute que «le prix de vente ne pourra pas dépasser cette limite et c'est au concessionnaire de trouver une solution pour baisser le prix du côté du constructeur».

Rappelons qu'en concertation avec le ministère du Commerce, il a été procédé à l'augmentation du quota d'importation des voitures populaires pour les concessionnaires agréés.

Ce quota est passé de 1 000 voitures populaires à 1 250 annuellement pour chaque concessionnaire. Ibrahim Dabbech, président de la Chambre nationale des constructeurs et des concessionnaires automobiles avait toutefois souligné, en décembre dernier, que malgré cette augmentation, celle-ci ne répond pas à la demande du marché. L'effritement du pouvoir d'achat étant ce qu'il est, le Tunisien n'a d'alternative que pour les voitures populaires étant donné que les autres types de véhicules sont hors de portée du citoyen lambda.

"Actuellement, 8 000 voitures populaires sont écoulées annuellement sur le marché tunisien, mais même si le nombre passe à 10 000, cela reste insuffisant pour répondre à la demande", avait regretté Ibrahim Dabbech, sachant que la demande est très forte, estimant le nombre d'inscrits sur les listes entre 150 000 et 200 000, ce qui demande de longs délais d'attente.

In Webdo

SÉNÉGAL

200 millions \$ de la Banque mondiale pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires du pays

Le financement permettra notamment de mettre en place des services de conseil numériques destinés à renforcer l'efficacité de l'agriculture et de lancer des programmes axés sur l'amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique et la facilitation du commerce des produits agricoles et des intrants.

La Banque mondiale a annoncé, dans un communiqué publié le jeudi 18 janvier 2024, avoir approuvé un prêt de 200 millions de dollars en faveur du Sénégal pour renforcer le niveau de préparation face à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des systèmes alimentaires dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. Le financement qui sera décaissé par l'Association internationale de développement (IDA), le guichet de la Banque mondiale dédié aux pays les plus pauvres, devrait bénéficier directement à 600 000 personnes, dont 40 % de femmes, a-t-on précisé de même source.

Les bénéficiaires incluent des agriculteurs et des éleveurs, de petits producteurs et transformateurs, ainsi que des micro-entrepreneurs agricoles. Des fournisseurs de services financiers ainsi que des institutions publiques et privées bénéficieront également de ce pro-



gramme. Concrètement, le financement aidera à mettre en place des services de conseil numériques afin de renforcer l'efficacité de l'agriculture ainsi que la prévention et la gestion des crises alimentaires. Il contribuera au renforcement des capacités d'adaptation au change-

ment climatique et des systèmes de recherche agricole au Sénégal.

Le financement permettra également de renforcer l'environnement politique relatif à la gouvernance des paysages, la gestion intégrée afin d'améliorer la production alimentaire, la fourniture de

services écosystémiques, la protection de la biodiversité mais aussi des moyens de subsistance des populations locales. Un appui sera par ailleurs fourni au marché alimentaire régional et à l'intégration commerciale ; ce qui permettra de faciliter le commerce des produits agricoles et des intrants, aussi bien à l'intérieur qu'au-delà des frontières nationales en Afrique de l'Ouest. « De par sa taille, sa situation géographique stratégique dans la région, à l'intersection de corridors commerciaux, et du fait de son important vivier d'experts et d'institutions de recherche agricole, le Sénégal peut jouer un rôle essentiel dans le renforcement et le développement de systèmes alimentaires résilients dans la région, » a souligné Bouthaina Guermazi, directrice régionale pour l'intégration en Afrique et au Moyen-Orient à la Banque mondiale, citée dans le communiqué.

In Agence Ecofin

PRÉSIDENTIELLE AU SÉNÉGAL

Vingt candidats en lice pour la succession de Macky Sall

Le Conseil constitutionnel a publié samedi soir la liste définitive des candidats pour la présidentielle du 25 février 2024. Des 21 candidats retenus après l'épreuve du parrainage, seul Karim Wade, candidat du parti démocratique sénégalais (PDS), ne figure pas sur la liste définitive. "Il reste que sa candidature a été déclarée recevable sur la foi d'une déclaration sur l'honneur inexacte", a motivé la juridiction constitutionnelle en référence à la double nationalité (franco-sénégalaise) du fils de l'ancien président Abdoulaye Wade. Candidat à la présidentielle, Thierno Alassane Sall avait introduit un

recours contre la candidature de Wade fils. Un décret de l'état français du 16 janvier a consacré la perte de la nationalité française de Wade fils alors qu'il a déposé sa candidature - avec une déclaration sur l'honneur - le 21 décembre 2023. Le candidat à la présidentielle doit être de nationalité exclusivement sénégalaise, selon les lois en vigueur. Les recours introduits par le Premier ministre et candidat de la coalition présidentielle, Benno Bokk Yakaar, contre Bassirou Diomaye Faye (plan B du parti dissous Pastef) et Cheikh Tidiane Diéye, autre allié de Ousmane Sonko ont été déclarés irrecevables

par le Conseil. 93 candidats dont Ousmane Sonko avaient déposé leurs candidatures auprès du Conseil constitutionnel. Malgré un recours introduit, le leader de la coalition Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef) ne sera pas de la course. Le Conseil a motivé le rejet de sa demande par sa condamnation à six mois de prison avec sursis dans l'affaire de diffamation l'ayant opposé au ministre Mame Mbaye Niang. Une peine qui va le priver de participation à une élection pour une durée de 5 ans.

In Agence Anadolu

BURKINA FASO

Un amateur de mécanique africain ambitionne de construire un avion de chasse 100% burkinabè

Un amateur de mécanique burkinabè a décidé d'assembler un avion de chasse avec des pièces locales, suite à la fabrication de deux voitures. "C'est depuis le jour où le Président a dit qu'un certain pays occidental refusait de nous vendre des armes pour qu'on combatte nos ennemis. C'est depuis ce jour-là que je me suis dit que comme les drones ou bien les avions de chasse des autres pays, c'est les hommes qui les ont confectionnés", a expliqué à Sputnik Afrique Devis Sawadogo, alias

"Desk le célèbre". "Quand je regarde dans mon pays à gauche, à droite, on voit que tout ce qu'il y a là, ce sont des véhicules importés. Il faut que nous aussi on crée quelque chose qui vient de chez nous", a-t-il poursuivi. Le projet de l'avion de chasse est déjà bien avancé, cependant il manque certains éléments importants. Parmi eux, "des systèmes pour le contrôler avec un téléphone ou bien un ordinateur" et "des gazeuses". C'est pour cela que le fabricant a décidé de se tourner vers la Russie.

"Comme pour le Burkina Faso, son partenaire clé actuellement, c'est la Russie, on voulait demander aux Russes aussi s'ils peuvent nous aider à avoir les éléments qui manquent pour essayer d'améliorer notre connaissance au niveau des drones et des avions de chasse. Et aussi au niveau des véhicules [...], s'ils peuvent nous apporter de l'aide concernant ce côté, ça allait nous plaire". En plus des avions de chasse, les drones sont également dans le viseur de M.Sawadogo. Or, il avoue

qu'à la différence des avions dont "la base est déjà au top", ce projet est en cours de "réflexion". Toutefois, le créateur a livré quelques détails: "Pour les drones, on a utilisé des fers ordinaires du Burkina Faso pour la construction et après on a utilisé des ventilos pour l'équilibre [...]. On a une batterie pour faire fonctionner le ventilo". Une fois finalisés, les drones pourront servir tant dans le domaine militaire que civil, a ajouté Devis Sawadogo.

In Agence Sputnik

CAN 2023 (CÔTE D'IVOIRE) : FIN DE PARCOURS POUR LES VERTS

Le Fiasco de Bouaké

L'équipe nationale a été méconnaissable dans cette CAN : elle a montré sa fragilité en défense, son inefficacité en attaque et une tactique guère adaptée à des adversaires plus motivés. L'EN n'a pas retrouvé la grinta de 2019 et plus récemment face au Sénégal en match amical. Résultat des courses, elle est classée dernière de son groupe. Elle a ainsi terni l'image du football algérien.



L'équipe nationale a de nouveau déçu les Algériens qui espéraient une victoire pour aspirer à ce que l'En aille loin dans la compétition. Mais la sélection nationale a présenté le même visage face à la Mauritanie voire pire que les deux premiers matchs. Une première mi-temps avec une forte domination de la sélection nationale. Or, quand on rate des occasions, on concède un but ou des buts. C'est qui s'est passé face à l'équipe mauritanienne qui a marqué contre le cours du jeu en première mi-temps et de nouveau sur une erreur défensive que la défense pouvait éviter. Les assauts de l'attaque en seconde mi-temps pour remporter le match se sont avérés inefficaces. Belaili, Bounedjah et Slimani n'ont pas pu marquer et délivrer les Algériens. Là, on peut se demander si la tactique

qui consiste à avoir la meilleure possession est payante. Si cette possession du ballon se traduit par une inefficacité, elle ne l'est pas. Les dernières coupes du monde ont montré que les équipes qui laissaient l'adversaire prendre la possession du jeu et opérer par contrattaques ont eu de meilleurs résultats. C'est ce que la Mauritanie a réussi à appliquer et à battre l'Algérie par un but à zéro. Autre leçon : Sofiane Fegouli le disait avant la compétition : on ne peut aller loin dans cette compétition sans une défense solide. De nombreux journa-

listes et spécialistes de la balle ronde ont interpellé l'entraîneur depuis des années pour corriger cette lacune. Djamel Belmadi a gardé les mêmes éléments qui ont participé à la débâcle au Cameroun et à l'élimination en coupe du monde. L'ancien entraîneur Vahid Halilhodzic de l'équipe nationale ayant vu cette carence dans l'axe de la défense a appelé Belkalem qui a bien tenu son rôle en coupe du monde au Brésil. Pourquoi n'avoir pas préparé la paire Belaid- Alilet qui a brillé avec l'USM Alger en coupe de la CAF. Du moins pourquoi n'avoir pas tenté d'autres formules pour rendre plus solide cette défense. Autre carence ; l'Algérie n'a pas retrouvé un milieu défensif avec la grinta et l'efficacité à annihiler les attaques adverses comme le fut Guedioura tout comme un milieu de terrain qui distribue de bons ballons comme le fut Feghouli en 2019. La vérité est que l'équipe

n'a pas retrouvé depuis 5 ans sa force qui lui a valu de remporter le trophée en 2019. Les Belaili, Mahrez, Bennacer, Slimani, Feghouli n'ont plus cette forme qui leur permet aisément de percer aisément les défenses adversaires et d'être efficaces. L'équipe nationale n'a plus en défense la grinta d'un Benlamri.

L'équipe nationale, l'arbre qui cache la forêt

Les jeunes talents comme Chaïbi, Ounas, Aouar, Ait Nouri n'ont pu démontrer suffisamment leur talent. Tout comme Amoura qui n'a pas été bien utilisé comme joker. Pendant ces cinq années, l'équipe nationale a été l'arbre qui cache la forêt. Tous les moyens sont mis à la disposition de cette équipe, peu de moyens pour les équipes de jeunes. Constitué quasiment de joueurs évoluant dans les championnats étrangers, elle a masqué la

situation catastrophique du football algérien. Le travail de formation est presque nul ou presque inexistant. Résultat des courses, l'Algérie n'a pas eu depuis plusieurs années des équipes de jeunes performantes. Notre pays n'a pas cette patience de semer les graines et d'attendre la récolte dans trois ans- cinq ans voire 10 ans. De l'école de football aux équipes de jeunes, aux sélections nationales de jeunes et à l'anti chambre de l'équipe nationale. Pourquoi ne faut-il pas choisir le modèle égyptien où la constitution d'une équipe de locaux parvenant à faire des stages de longue durée est parvenue à remporter plusieurs coupes d'Afrique. Comment le Mali avec une école ou quelques écoles de formation, comment le Sénégal avec peu de moyens réussissent mieux que l'Algérie à former des talents exportables en Europe pour le premier pays des équipes de jeunes performantes pour la seconde pays.. Il faudrait donc une réforme du football algérien. Avec particulièrement la formation de bons formateurs des entraîneurs des équipes de jeunes. L'Algérie n'a pas besoin au départ de plusieurs écoles de football et de gros moyens financiers.

Il suffit d'une ou deux écoles de football avec de bons formateurs pour constituer des équipes de jeunes constellées de pépites. Tant que l'Algérie n'a pas engagé cette réforme, elle continuera à vivre de telles désillusions. Quant à l'arbitrage, il faut savoir que l'EN aurait pu passer en huitième de finales sans la défaillance du VAR curieusement en défaveur de l'Algérie. Là, l'Algérie récolte les fruits de l'absence de représentants algériens dans la CAF et particulièrement dans la commission d'arbitrage.

Khaled Remouche

EQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL DÉMISSION DE DJAMEL BELMADI

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football, Djamel Belmadi, a jeté l'éponge. La FAF et Belmadi ont décidé de rompre le contrat qui les liait à l'amiable. Belmadi avait annoncé mardi soir, sa démission aux joueurs dans le vestiaire, après l'élimination de l'EN dès le premier tour de la CAN.

CAN-2023 :

BELMADI ANNONCE SA DÉMISSION AUX JOUEURS

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football Djamel Belmadi, a annoncé sa démission aux joueurs dans le vestiaire, à l'issue de la défaite concédée mardi soir face à la Mauritanie (0-1) au stade de la Paix de Bouaké, synonyme d'élimination dès le premier tour de la CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire (13 janvier-11 février), a appris l'APS auprès d'une source officielle. En poste depuis août 2018, Belmadi a tenu à saluer ses joueurs, un par un, après avoir échoué à qualifier les "Verts" aux 1/8es de finale de cette compétition pour la deuxième fois de rang, après l'édition 2021 disputée au Cameroun, précise la même source. Le coach national devrait officialiser sa démission une fois de retour au pays, explique cette même source. La sélection algérienne a entamé le tournoi en se faisant tenir en échec d'abord par l'Angola (1-1) puis par le Burkina Faso (2-2), avant de s'incliner, à la surprise générale, face à la Mauritanie, alors qu'elle avait besoin d'un nul pour se qualifier. Les Mauritaniens signent

leur premier succès en phase finale, et une qualification historique au prochain tour. Au classement final du groupe D, l'Algérie a terminé à la 4^e et dernière place avec 2 unités, derrière l'Angola (7 pts), le Burkina Faso (4 pts), et la Mauritanie (3 pts).

APS

LE SÉNÉGAL BAT LA GUINÉE (2-0) LES DEUX ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LES HUITIÈMES DE FINALE

Le Sénégal, déjà qualifié, s'est imposé 2 à 0 face à la Guinée qui l'accompagnera en huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des nations de football CAN 2023, mardi à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire). Auteur d'un sans-faute dans le groupe C, le Sénégal champion en titre finit premier avec 9 points devant la Guinée (4 pts) et le Cameroun (4 pts) qui est venu à bout de la Gambie (3-2), lors du deuxième match disputé en simultané. Les deux équipes ont eu du mal à entrer dans le match, entre le champion en titre, déjà qualifié, et la Guinée qui n'avait besoin

que d'un match nul pour accéder au deuxième tour. Abdoulaye Seck a lancé le Sénégal en reprenant un coup franc de Krépin Diatta (61e) avant que Iliman Ndiaye ne double la mise dans le temps additionnel (90e).

APS

LE CAMEROUN BAT LA GAMBIE (3-2) ET PASSE EN HUITIÈMES DE FINALE

Le Cameroun a battu la Gambie (3-2) dans une fin de match explosive et s'est qualifié pour les huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des nations de football CAN 2023, mardi soir à Bouaké (Côte

d'Ivoire). Dans l'autre match du groupe C, le Sénégal, leader de la poule avec un carton plein (9 points), a dominé la Guinée 2 à 0, grâce à des buts de Seck (61e) et Ndiaye (90e). Les "Lions Indomptables" avec le même nombre de points (4) et la même différence de buts que la Guinée (-1) terminent deuxième au nombre de buts marqués, (5 contre 2). La Gambie est éliminée. Karl Toko-Ekambi (56), James Gomez contre son camp (87 csc) et Christopher Wooh (90+1) ont marqué pour le Cameroun, contre des buts d'Abdiejallow (72) et Ebrima Colley (85) pour la Gambie.

APS

COUPE D'ASIE:

LA PALESTINE BAT HONG KONG ET SE QUALIFIE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 8^{ES} DE FINALE

La sélection palestinienne de football s'est imposée devant son homologue de Hong-Kong 3-0, mardi à Doha en match de groupe de la Coupe d'Asie des nations et jouera pour la première fois

de son histoire les huitièmes de finale de la compétition. Avec une seule victoire, la première en phase finale de coupe d'Asie, la sélection palestinienne ne termine pas dans les deux premiers de leur groupe, mais se qualifie en se plaçant parmi les quatre meilleurs troisièmes de poule. Oday Dabbagh a réussi un doublé et Zeid Qunbar a marqué le deuxième but pour les Palestiniens qui avaient préparé cette compétition en Algérie en effectuant un stage à Annaba.

APS

LU POUR VOUS

«Le Breuvage délicieux de la magie licite», de Djalal-Eddine Souyouti

Dans le vaste capharnaüm de ma bibliothèque, ce livre, rachf ez-zoulal mina sihr al halal », tient une place particulière. Esprit encyclopédique s'il en est, Souyouti est un cas d'école dans l'histoire des sciences. Auteur prolifique, avec plus de 700 livres écrits de sa main, c'est un auteur indépassable, car on ne peut, aujourd'hui, se spécialiser dans une filière des sciences de l'islam sans avoir recours à sa science.

Dans ce livre, intitulé justement «rachf ez-zoulal mina sihr al halal », est racontée sous une forme littéraire appelée anciennement la «maqama », une forme de texte littéraire par le biais de laquelle l'auteur démontre toute l'étendue de sa maîtrise des sciences du langage : prose, poésie, éloquence, rhétorique, figures de style, etc., l'histoire de 20 savants qui se marient et chacun doit raconter sa nuit de noce, mais avec la terminologie de sa science.

L'idée est magnifique, car jamais imaginée, et les envolées lyriques des uns et des autres atteint chez Souyouti les cimes de l'éloquence. Imaginez le grammairien parler de son épouse avec le verbe, le complément, l'adjectif, le passé composé et autres termes de la grammaire, puis le logicien décrire sa rencontre avec son épouse avec les mots tels que : introduction, induction, déduction, etc. Et imaginez le médecin décrire son mariage avec des termes tels que : diagnostic, remède, pharmacopée, etc. Le tout enveloppé dans une verve langagière qu'on ne retrouvera plus jamais ailleurs que chez cet esprit symbolique de la grandeur des savants musulmans à l'ère mamelouk.

Ce livre affirme que la magie est illicite, mais que la magie langagière est licite et autorisée.

LA VIE DE L'IMAM AS-SOUYOUTI

L'imam as-Souyouti est né au Caire en l'an 849 de l'Hégire (1445), As-Souyouti (en référence à la ville d'Assiout en



Egypte) est élevé dans la petite île d'al-Rawda sur le Nil où, avant ses huit ans, il finit d'apprendre le Coran par cœur. Doué d'une mémoire très puissante, il se tourne tôt vers le savoir religieux. Il a pour maîtres Djalâl al-dîn al-Mahallî, al-Zayn al-'Uqbî, al-Shamas al-Mirzâbî et enfin Manâwî, entre autres. Il aurait assisté, étant enfant, au cours d'Ibn Hadjar al-'Asqalânî.

L'imam as-Souyouti est devenu peu à peu une véritable encyclopédie. Lui-même affirme avoir dépassé ses maîtres dans toutes les disciplines autres que le droit. Son savoir, il ne l'a pas

reçu au Caire seulement mais il avait entrepris des voyages pour l'acquérir auprès de maîtres. Ainsi a-t-il été à Damiette, Alexandrie, Mahalla et Fayûm mais aussi en Syrie, au Yémen, en Inde et au Maghreb. As-Souyouti a connu une vie monastique depuis l'âge de quarante ans jusqu'à sa mort. Il s'était retiré de toute vie publique et s'était adonné à la dévotion. Auparavant, il avait dispensé des cours dans le djâmi' al-shaykhûnî puis est devenu un spécialiste de fetwas et de hadith dans la Khânqah (école) attelée à la précédente mosquée. Il a ensuite assumé

les charges de maître de l'école de Bîbars, la plus grande du Caire. As-Souyouti était versé dans les diverses sciences religieuses et linguistiques (pour ce qui est de l'arabe). On lui attribue près de sept cent ouvrages dans des disciplines aussi variées que le fiqh (droit), le tafsîr (l'exégèse), le hadith (la tradition), les sciences du Coran, la grammaire, l'histoire, la philologie, etc.

As-Souyouti est décédé le vendredi 10 djumadâ al awwal de l'an 911 de l'Hégire (1505) à l'âge de 62 ans. Juriste et enseignant, il fut un éminent savant Shâfi'ite, un théologien Ash'ari-

te et un Soufi de renom. D'une façon générale, il rejeta le pouvoir des Mamelouks. Il connaît la disgrâce en 1501 et vit dès lors dans une retraite studieuse, jusqu'à sa mort en 1505.

Au cours d'une vie d'écrivain commencée à l'âge de dix-sept ans, soit en quarante-trois ans, Souyoutî compose des centaines d'ouvrages, dont certains, il est vrai, sont fort courts, mais d'autres, par contre, sont considérables et en plusieurs gros volumes. Ils couvrent l'exégèse coranique, le droit, la tradition (hadith), la linguistique, l'histoire, les sciences, sans oublier la littérature à laquelle Souyoutî s'essaya avec succès, l'eschatologie, les sciences occultes, la médecine, etc.

QUELQUES ŒUVRES PHARES :

- Târîkh al-khulafâ ;
- Al-Itqân fi 'ulûm al-Qur'ân, Les précis des sciences du Coran ».
- Sharh Sunan Ibn Majah, Commentaire des sunan d'Ibn Majah.
- Al-Jami' al-Kabir, La Grande Encyclopédie (Hadith).
- Al-Jâmi' al-saghîr, La petite encyclopédie (Hadith).
- Sharh al-Suyûtî 'alâ Sunan 'an-Nisa'î.
- Tafsir al-Jalâleyn, Commentaire du Coran.
- Tibb al-Nabawî, La médecine du Prophète. Editions Al Bouraq (2004)
- Jazîl al-mawâhib fi ikhtilâf al-madhâhib, L'intérêt de la divergence entre les quatre écoles.
- Shurût al-du'â' a-mustajâb, Les conditions de l'invocation exaucée.

Fayçal Oukaci

PATRIMOINE LIVRESQUE D'ADRAR

Un legs scientifique inestimable à protéger

Les questions relatives à la protection du patrimoine manuscrit qu'abritent les "khizanate" (bibliothèques traditionnelles) à Adrar suscitent l'intérêt des connaisseurs et chercheurs universitaires soucieux de préserver ce trésor plusieurs fois séculaire. Cette démarche vise à faire connaître et protéger le patrimoine manuscrit, l'un des principaux composants du patrimoine matériel de l'Algérie et sa profondeur africaine, a souligné le directeur du secteur, Abdelkrim Ouenza. La région du Touat qui compte les khizanates (bibliothèques traditionnelles) les plus importantes de manuscrits, notamment celles de Tamentit, Lemtarfa et du Gourara, est "dépositaire d'une mémoire collective nationale d'importance capitale", note l'auteur dans sa présentation de l'exposition. Le visiteur peut découvrir une collection de manuscrits à travers des clichés montrant notamment une

copie du Coran enluminé, un atelier de restauration, des feuilles de manuscrits, une khizana de la région de Lemtarfa où se trouve une khizana importante ou encore un scribe qui transcrit à l'encre et au roseau le texte coranique sur papier. Dans ce sillage, la

Direction de la Culture et des Arts de la wilaya d'Adrar a, en coordination avec des partenaires et spécialistes, établi un programme comprenant des rencontres de proximité pour sensibiliser les propriétaires de khizanate sur

les questions ayant trait aux techniques de conservation des manuscrits et les protocoles d'intervention d'urgence en cas d'incident, a-t-il ajouté.

I.Med

PRIX "CADETS DE LA CULTURE"

Ouverture des candidatures jusqu'au 21 mars

Le dépôt des candidatures pour la 2ème édition du prix "Cadets de la culture", destiné aux jeunes créateurs, est ouvert jusqu'au 21 mars prochain, a annoncé le ministère de la Culture et des Arts dans un communiqué. Les candidats souhaitant participer à ce prix, baptisé pour son édition 2024 du nom de l'écrivain et moudjahid disparu Mohamed Chebouki, doivent déposer leurs travaux au niveau du ministère de la Culture et des Arts à Alger, ou les envoyer

par voie électronique à createurfutur@culture.gov.dz, avant le 21 mars 2024. Ouvert aux enfants algériens résidant en Algérie et à l'étranger et âgés de 7 à 16 ans, le concours couvre de nombreux domaines de créativité, à savoir la musique et l'interprétation (chant, représentation théâtrale, télévisée ou cinématographique), les arts plastiques (dessin, sculpture et bande dessinée) et la littérature incluant poésie et récit pour enfants. Placé sous le haut patronage du Premier

ministre, Nadir Larbaoui, les prix sont remis aux lauréats le 16 avril lors d'une cérémonie à l'occasion de la célébration de "Yaoum El Ilm" (Journée du savoir). Le prix "Cadets de la culture" récompense les trois premières œuvres de chaque catégorie, en plus des prix de motivation et d'encouragement, proposés par le jury. Créé en 2023, le prix vise à encourager et accompagner les jeunes créateurs dans les domaines culturels et artistiques.

I.Med/agence presse service

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU

NIE: 41000600016020

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°...01.../DRE/WA/2024.

La Direction des Ressources en Eau de la Wilaya d'Alger lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales portant Rénouveau du réseau d'assainissement rue Tanger, commune d'ALGER CENTRE.

Le cahier des charges remis sur la base de la vérification de la qualification activité principal Hydraulique en cours de validité :

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

Capacité professionnelle : ayant une qualification activité principal hydraulique de catégorie cinq (V) ou plus activité principal hydraulique, code 34.705.

Référence professionnelle : ayant réalisé au moins un projet similaire en réseau d'assainissement en PVC DN 400. (Justifié par attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrage publique)

Capacité financière : Ayant réalisé un chiffre d'affaires minimum moyen des années 2020-2021 et 2022 de 20.000.000.00 DA.

Capacité technique :

Moyens matériels : Ayant au moins deux pelles sur chenille, deux camions 20 Tonnes (justifié par carte grise et attestation d'assurance en cours de validité).

Moyens humains : un ingénieur d'état ou master II en hydraulique (justifié par diplôme et attestation nominative CNAS, ou CACOBATH)

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet et cela conformément aux dispositions de l'article 63 du décret présidentiel n°15.247 du 16/06/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges à partir de la 1^{ère} parution du présent avis dans la presse contre paiement au niveau du trésor de la Wilaya d'Alger de la somme de cinq mille 5000,00 DA auprès de la Direction des Ressources en Eau de la Wilaya d'Alger site à l'adresse suivante :

D.R.E.W.A IMMEUBLE PEPINIERE - RN 5 CINQ MAISONS
EL-HARRACH ALGER

Le paiement du cahier des charges se fera sur la présentation d'un bon de paiement au niveau du trésor de la Wilaya d'Alger délivré par la Direction des Ressources en Eau de la Wilaya d'Alger.

Les offres doivent comprendre les pièces exigées dans le cahier des charges (telle que la déclaration de candidature, le certificat de qualification en vigueur, les bilans, l'encadrement clé et le matériel prévus pour le projet etc....) (pour la liste détaillée se référer à l'article 10 du cahier des charges)

Les offres doivent être déposées à la **DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU DE LA WILAYA D'ALGER** sous pli cacheté avec mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » appel d'offres N°...01.../DRE/WA/2024 portant : Rénouveau du réseau d'assainissement rue Tanger, commune d'ALGER CENTRE.

La durée de préparation des offres est fixée à (10 jours) à compter de la date de la 1^{ère} publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP, la presse ou le portail des marchés publics.

Le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 12h 00mn, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture en séance publique des plis en présence de l'ensemble des soumissionnaires, aura lieu à la Direction des Ressources en Eau de la Wilaya d'Alger, le jour correspondant à la date de dépôt des offres à 14h00 mn.

Durée de validité des offres : Les offres seront valables pour une durée qui correspond à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois.

L'EXPRESS DU 25/01/2024 ANEP : N° 2416002593

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Blida
BARRA DE BLIDA
COMMUNE DE BOUARFA

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°...01.../2024

La Commune de Bouarfa lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

projet : REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES ET CES ANNEXES
l'opération : Réhabilitation De L'école Primaire Freres Karachi

- **Les capacités professionnelles minimales :** Avoir un certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie deux (02) et plus activité principale ou secondaire travaux bâtiment en cours de validité.
- **Les capacités financières minimales :** Ayant au moins la moyenne des chiffres d'affaires durant les trois (03) dernières années (2020-2021-2022) égale ou plus de 7.000.000,00 dinars Algériens, (le chiffre d'affaire doit être justifié par le bilan de chaque année visé par les services des impôts).
- avoir réalisé au moins un projet de même nature, justifié par copie de attestation de bonne exécution fournie par le maître d'ouvrage public.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès Bureau des Marchés Publics Centre paiement des frais de tirage fixés à 5 000,00 DA. Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres accompagnées des documents en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur à savoir :

1- **Le dossier de candidature contient :**

- 1.1- une déclaration de candidature selon le modèle joint dûment rempli, cochée et signé.
- 1.2- une déclaration de probité selon le modèle joint dûment rempli, cochée et signé.
- 1.3- les statuts pour les sociétés.
- 1.4- copie du registre commerce -ELECTRO NIQUE.
- 1.5- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- 1.6- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats ou des soumissionnaires :

Capacité professionnelle : - certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie deux (02) et plus activité principale OU Secondaire travaux bâtiment en cours de validité.

Capacité financière : les bilans comptables de l'entreprise des trois (03) dernières années (2022/2021/2020) visés par les services des impôts.

Capacité technique : Liste du moyen humains, Encadrement de l'entreprise prévue pour le projet, justifié par Diplôme et déclaration d'affiliation de CNAS et CACOBATH

Liste des moyens matériel prévus pour le projet, justifié par des copies des cartes grises plus attestations de police d'assurance en cours de validité, et pour le matériel non roulant par des factures d'achat.

- **En Cas De Location Le Soumissionnaire Doit Justifier Par Contrat De Location Couvrant La Durée De Réalisation**

2- **L'offre technique contient :**

- 2.1- une déclaration de soumission dûment renseigné, cochée et signée par le soumissionnaire.
- 2.2- tout document permettant d'évaluer l'offre technique (sa mémoire technique justificatif) selon le modèle dûment rempli et signée par le soumissionnaire.
- 2.3- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

N.B: Tous les soumissionnaires qui n'ont pas établie et signé le mémoire technique justificatif son offre sera rejetée

3- **L'offre financière contient :**

- 3.1- La lettre de soumission dûment visé et datée (selon modèle ci-joint).
- 3.2- Bordereau des prix unitaires paraphé signé (BPU).
- 3.3- 3-Devis quantitatif et estimatif paraphé et signé (DQE).

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres -avis d'Appel d'offres n°...01.../2024-»

projet : REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES ET CES ANNEXES
l'opération : Réhabilitation De L'école Primaire Freres Karachi

Les offres doivent être déposées au niveau du bureau de secrétaire de P/APC. L'heure limite pour le dépôt des offres est avant 13H00 aux 15 jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP ou le portail des marchés publics (au cas où le jour de dépôt coïncide avec un jour férié, le dépôt des offres aura lieu le jour ouvrable qui suit à la même heure). Les offres resteront valides pendant la durée de préparation des offres augmentées de 03 moi plus la durée de préparation des offres. Les soumissionnaires sont cordialement invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui s'effectuera le dernier jour de dépôt des offres à 13.30 heures au siège Commune de Bouarfa.

L'EXPRESS DU 25/01/2024 ANEP : N° 2416002480

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
DE LA WILAYA DE ALGER
ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER
DE KHENSA-BOULANA
N° 213 /2024.

AVIS DE RECRUTEMENT

L'établissement Public Hospitalier de Khens Bouana Annonce L'ouverture d'un concours sur Titre de recrutement externe par les postes indiqués ci dessous :

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Spécialité	Nombre de postes offerts	Structure d'affectation	Autres conditions
Pharmacie Générale de Santé Publique	Concours sur Titre	Titulaire de Doctorat en (ou titre reconnu équivalent)	Pharmacie	01	Etablissement Public Hospitalier de Khens Bouana	

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Demande manuscrite pour participer au concours comprenant l'adresse et le numéro de téléphone.
- Copie de la pièce d'identité nationale.
- Résidence atteste d'air de la.
- Copie du titre ou du diplôme requis.
- une copie du relevé de notes du cursus de la formation.
- attestation de travail précisant l'expérience professionnelle du candidat (en cas où il y en a), doivent être dûment visé par l'organe de Sécurité sociale pour l'expérience acquise dans le secteur privé.
- Copie du document justifiant la situation du candidat vis à vis du service national.
- une fiche de renseignement dûment remplie par le candidat et retiré de l'administration ou télécharger sur le site de la direction générale de la fonction publique (www.concours-fonction-publique.gov.dz) ou (www.dfp.gov.dz).

Le dossier sera envoyé dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de la première parution du présent avis à l'adresse suivante : A Monsieur le Directeur de l'Etablissement Public Hospitalier Khens Bouana, Hay Dardara.

Remarque : - Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai d'inscription ne sera pas pris en considération.

- Les dossiers déposés ne seront pas rendus.

L'EXPRESS DU 25/01/2024 ANEP : N° 2416002495

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DE BATNA-I-

VICE-RECTORAT DU DEVELOPPEMENT DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ORIENTATION
NIF : 095905015000245

Avis d'Annulation d'Attribution Provisoire et Procédure

OPERATION N° : 03/VRDPO/UBI/2023

-Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi N° 23/12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relative aux marchés public.

-Suite à l'avis d'attribution provisoire de l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° :

03/VRDPO/UBI/2023 paru dans les quotidiens «ALIQTISADIA News» le 07/08/2023 et « L'express » le 07/08/2023 relatif au projet :

SUIVI ET RÉHABILITATION DU RESEAU DE LA VOIRIE DE L'UNIVERSITE DE BATNAI (2EME TRANCHE)

LOT : REHABILITATION DU RESEAU DE LA VOIRIE

L'université de Batna-I- annonce :

- l'annulation de l'attribution provisoire pour EGTPH HAMIDI ALL.
- l'annulation de la procédure de l'appel d'offres relative à l'opération N° : 03/VRDPO/UBI/2023.

L'EXPRESS DU 25/01/2024 ANEP : N° 2416002450

SANTÉ

L'OMS alerte sur l'énorme recrudescence de la rougeole en Europe

La recrudescence de cette maladie virale très contagieuse est attribuée à une baisse de la couverture vaccinale pendant les années Covid.

Plus de 30 000 cas de rougeole ont été signalés entre janvier et octobre 2023 en Europe, contre 900 l'année d'avant. L'Europe a enregistré 30 fois plus de cas de rougeole entre janvier et octobre 2023 qu'en 2022, a alerté mardi la branche européenne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), appelant à intensifier les efforts de vaccination. «Entre janvier et octobre 2023, plus de 30 000 cas de rougeole ont été signalés par 40 des 53 États membres de la région», qui s'étend jusqu'en Asie centrale, a indiqué l'organisme onusien dans un communiqué. En 2022, 941 cas avaient été rapportés. Pour l'ensemble de l'année 2023, 42 200 cas ont été enregistrés dans 41 pays membres, soit près de 45 fois plus que l'année précédente, selon des chiffres rendus disponibles mardi en fin d'après-midi. Le Kazakhstan et la Russie sont les pays les plus touchés avec plus de 10 000 cas chacun. Avec 183 cas, le Royaume-Uni est le pays d'Europe occidentale où la résurgence de la maladie, considérée comme éliminée en 2021, est la plus patente. Rougeole, coqueluche, tétanos... Les vaccins restent la meilleure arme mondiale pour protéger les enfants.



Les enfants qui attrapent ces maladies tout en en réchappant en sortent souvent affaiblis, avec un risque accru de succomber d'une autre maladie ensuite. «Nous avons constaté dans la région non seulement une multiplication par 30 des cas de rougeole, mais aussi près de 21 000 hospitalisations et cinq décès liés à la rougeole. C'est inquiétant», a dit le directeur régional de l'OMS Hans Kluge, cité dans le communiqué. «Des efforts de vaccination urgents sont nécessaires pour stopper la transmission et empêcher la propa-

gation». La recrudescence de cette maladie virale très contagieuse, qui peut entraîner des complications mortelles et se propage par voie aérienne, est attribuée à une baisse de la couverture vaccinale pendant les années Covid. «La pandémie de Covid-19 a eu un impact significatif sur les performances du système de vaccination au cours de cette période, entraînant une accumulation d'enfants non vaccinés ou insuffisamment vaccinés», ajoute l'organisation.

Selon l'OMS, qui réclame l'intensifica-

tion des campagnes pour sensibiliser les communautés non vaccinées, plus de 1,8 million de nourrissons de la région n'ont pas été vaccinés contre la rougeole entre 2020 et 2022. La maladie, qui se manifeste par une éruption cutanée précédée par une rhinite, une conjonctivite, une toux, accompagnée d'une fièvre très élevée et d'une grande fatigue, peut toucher toutes les classes d'âge. En 2023, deux cas sur cinq étaient toutefois recensés chez des enfants entre un et quatre ans et seulement un sur cinq chez les plus de 20 ans. Au niveau local, au moins 95 % des enfants doivent être vaccinés pour éviter d'éventuelles flambées lors de l'importation du virus. En 2022, seuls 92 % des enfants européens avaient reçu une deuxième dose de vaccin. Au Royaume-Uni dans certaines zones du pays, autour de Birmingham, le taux de vaccination descend à 81 %, ont indiqué vendredi les autorités sanitaires britanniques. L'OMS estime que la vaccination contre la rougeole a permis d'éviter 56 millions de décès entre 2000 et 2021. En 2021, le nombre de décès dus à la maladie est estimé à 128 000 dans le monde, principalement chez des enfants de moins de cinq ans non vaccinés ou sous-vaccinés. En 2022, 83 % des enfants dans le monde avaient reçu une dose de vaccin contre la rougeole avant leur premier anniversaire, le taux le plus bas depuis 2008, selon les Nations unies.

In sud Ouest

Publicité

**CONTACTEZ
LE SERVICE PUB
AU NUMÉRO
DE TÉLÉPHONE/
FAX : 023.70.99.92**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التكوين والتعليم المهنيين

نص الإعلان الصحفي

تعلن وزارة التكوين والتعليم المهنيين أن:

التسجيلات مفتوحة من يوم الأحد 07 جانفي 2024 إلى غاية يوم السبت 17 فيفري 2024 على مستوى كل المؤسسات التكوينية، وعبر الموقع الإلكتروني: mihnati.mfep.gov.dz

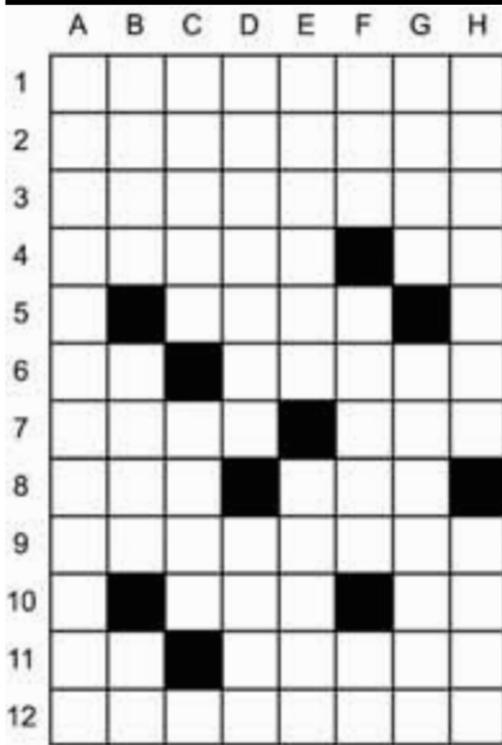
- أيام الانتقاء والتوجيه: 18، 19، 20 فيفري 2024.
- الإعلان عن النتائج: يوم الخميس 22 فيفري 2024.
- الدخول الرسمي: يوم الأحد 25 فيفري 2024.

Communiqué

Le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels informe :

- Inscriptions du dimanche 07 janvier 2024 au samedi 17 février 2024 au niveau des établissements de formation professionnelle, et en ligne mihnati.mfep.gov.dz.
- Journées de sélection et d'orientation: les, 18, 19, 20, février 2024
- Proclamation des résultats: jeudi 22 février 2024
- Rentrée officielle le: dimanche 25 février 2024.

Mots Croisés



LES MOTS FLÉCHÉS

VERTICALEMENT

- A. Bruit d'un vieil haut-parleur.
- B. Interpella. Partie du squelette humain. Marque la satisfaction.
- C. Fait venir avec lui. Côtés d'un prisme.
- D. Tel un collant ajouré. Discours familier.
- E. Couleur pour jouer. Donner sa langue au chat.
- F. On le trouve parmi les pièces disparues. Activité à la maternelle. Mot qui prépare l'exclusion.
- G. Exprimera sa joie. Dureté.
- H. Plantes à huile. As de l'eau plein les pores.

HORIZONTALEMENT

- 1. Vols à moindre coût.
- 2. Exprime sa gratitude.
- 3. Ouvriers qui usinent des pièces.
- 4. Accessoire de scout. Il traverse Saint-Omer.
- 5. C'est bon pour la dame.
- 6. Vieux français. Elle borde la bouche.
- 7. Tape dans la main. Enfin obtenus.
- 8. Lettre de Grèce. Drame comélien (le).
- 9. Qui sont dans la tête.
- 10. On le retourne à la campagne. Dans la tête.
- 11. Volonté de même. Réfléchit longuement.
- 12. Constructions intellectuelles méthodiques.

DIRIGEANTE
 BANQUIERS
 APPAREIL DE RAYONNEMENT
 DISCUTE DU PRIX
 JOLIMENT OMBRÉE
 BIEN DISTINCTS
 PHÉNOM FÉMININ
 COMPLÈTEMENT SAOUL
 BOIS SOUPLE
 JOUR DE CONGÉ
 PARTIE TOMBANTE D'UNE VESTE
 CAVITÉ DU CŒUR
 ACHAT À L'AVANCE
 S'EN-CROÛTER
 INDIQUE UNE NOUVELLE RÉPÉTITION
 ENTRE L'EST ET LE NORD
 FORTES EN GOUT
 ET AINSI DE SUITE
 S'EXPRIME TEL UN CERVIDÉ
 A ÉTÉ RADIEUX
 CITÉ DE LA CLAIRETTE
 DANS LE COUP
 CÉRÉALE À PAIN
 IL MAINTIEN LA CHEVELURE
 ON L'UTILISE POUR TROMPER
 IL SE TAILLE DANS LA VIGNE
 COMME UN CHIFFRE DIVISIBLE PAR DEUX
 EN ÉTÉ, IL NE CACHE QUE LE MINIMUM
 ELLE EST PROCHE DU MEC
 IMAGINER
 ADVERSAIRES DE LA PRESSE
 ACTIVITÉ NAUTIQUE
 BIEN À TOI
 RACING-CLUB
 ANCIENNE MONNAIE D'OR OU D'ARGENT
 HYPER SOCIABLE
 CHEF DE BANDE
 BAISSER LES BRAS
 DEUXIÈME SON DE LA GAMME
 TOUCHAIT AU PORT
 ALARME DE POMPIERS
 ARTICLE MASCULIN
 IL A DES POINTS SUR TOUTES SES FACES
 ENGIN DE CHANTIERS



SIDOKU

				5		1		3
5	4		7					
			9	4				7
		6					5	9
		5	4		8		2	
		2					3	4
				3	1			8
7	2		9					
				7		9		2

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

BOLDUC CADET CALE COAXIAL DIATRIBE DOUCE ECLOS ELIXIR ERREUR FLETRI
 FOURBU GUIDE IMPLIQUER MICA MINCE PERCUTER PIEDESTAL RODEO
 RONCERAIÉ SELECTEUR SILICE SINCERITE USITE VERITABLE VIDEOCLUB

R	P	E	B	G	R	U	B	E	M	I	E
U	E	I	R	U	S	O	T	I	M	E	L
E	B	A	E	I	L	I	N	P	C	L	B
T	I	R	T	D	R	C	L	L	A	F	A
C	R	E	U	E	E	I	O	I	L	A	T
E	T	C	C	O	Q	S	X	E	C	E	I
L	A	N	R	U	F	A	T	I	D	E	R
E	I	O	E	D	O	R	M	A	L	I	E
S	D	R	P	C	I	D	C	A	L	E	V

16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 06:20	DOHR 12:57	ASR 15:37	MAGHREB 17:56	ISHA 19:24
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

RELATIONS ALGÉRO-FRANÇAISES ATTAF S'ENTRETIENT À NEW YORK AVEC SON HOMOLOGUE FRANÇAIS, STÉPHANE SÉJOURNÉ

Le ministre des affaires étrangères, Ahmed Attaf, qui prend part, à New York, à une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur la question palestinienne, s'est entretenu, hier, avec son homologue français, Stéphane Séjourné, a annoncé un communiqué du ministère. « Dans le cadre de sa mission à New York, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à

l'étranger, M. Ahmed Attaf, a tenu une réunion avec son homologue français, M. Stéphane Séjourné », a souligné le communiqué du ministère. Le ministère a précisé que « les deux parties ont profité de l'occasion pour examiner plusieurs dossiers liés aux relations algéro-françaises, notamment les accords bilatéraux convenus et les moyens de les préparer de manière optimale ».

REVERS MILITAIRES, DIPLOMATIQUES ET DÉMÊLÉS JURIDIQUES L'ENTITÉ SIONISTE PRISE DANS UNE BOURRASQUE

La multiplication des fronts de guerre (Ghaza, Liban, mer Rouge...) fait craindre à l'entité sioniste une fin de guerre humiliante. Aussi s'empresse-t-elle, à travers ses ministres et responsables extrémistes, de verser à fond dans l'ex-

cès. Israël se trouve dans un état de confusion et d'abattement en raison de la succession de ses revers militaires et diplomatiques et de ses démêlés juridiques auprès du CIJ et ailleurs. Des ministres de son gouvernement aveuglés par leur haine et leur soif de sang continuent à verser dans la surenchère et à tenir des discours où l'agressivité et la démesure s'entremêlent. C'est le cas du rabbin et ministre israélien du Patrimoine, Amichai Eliyahu, qui, selon un journal hébreu, vient d'appeler encore une fois au largage d'une bombe nucléaire sur Ghaza. Ni les nombreuses condamnations ayant suivi sa première déclaration en novembre dernier concernant la menace d'un recours à l'arme nucléaire sur la bande de Ghaza, ni l'examen de ses déclarations par la Cour internationale dans le cadre de l'affaire de crimes de génocide ne semblent retenir les diarrhées verbales de ce ministre appartenant à l'extrême droite israélienne. Les perspectives d'une défaite d'Israël à Ghaza font dire aux va-t-en-guerre sionistes toutes sortes d'énormités. Epuisée économiquement et militairement, l'entité sioniste use de tous les moyens pour éviter de se ridiculiser et de perdre la face davantage. Menaces, bombardements sauvages, manœuvres auprès de leurs relais arabes pour imposer des accords farfelus... Tous les moyens sont mis à contribution par l'entité sioniste pour sortir du bourbier ghazaoui.

Le bombardement, mardi dernier, d'un hôpital à Khan Younès, l'ordre d'évacuation totale de la ville de Khan Younès où sont parqués quelque 500 000 Palestiniens dont l'écrasante majorité sont venus du nord de la Bande, les menaces d'usage d'arme nucléaire, les scénarios arabes où le mouvement Hamas est totalement exclu dans l'après-guerre... sont autant de manœuvres menées par l'entité sioniste pour tenter de donner par les menaces, l'horreur et la félonie un autre cours à la guerre qu'elle est en train de perdre.

Obnubilée au départ par l'illusion de sa « supériorité militaire », l'entité sioniste a dû se rendre à l'évidence, trois mois après le début du conflit, que la partie qu'il est en train de jouer est loin, vraiment très loin d'être gagnée. Jusqu'à présent, hormis des crimes de génocides, l'armée sioniste n'a réalisé aucun exploit militaire. Comme un noyé, elle s'accroche à présent désespérément à tout ce qui se présente devant elle pour s'en sortir. Après les menaces de l'usage de l'arme nucléaire, que vont encore nous sortir dans les prochains jours les va-t-en-guerre sionistes qui vivent, il faut le souligner, sous une peur panique du lendemain ?

Youcef S.

Boualem B.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // JEUDI 25 JANVIER 2024 // N°735 // PRIX 20 DA

IL A PRÉSIDÉ, HIER, UNE RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Abdelmadjid Tebboune donne une série d'orientations

M. Abdelmadjid Tebboune a expliqué qu'il y a nécessité d'augmenter le rendement dans la filière céréalière et d'encourager les agriculteurs en valorisant les avantages accordés par l'Etat et en généralisant l'usage des méthodes scientifiques. De même, il a insisté sur le fait qu'il fallait encourager les investissements agricoles dans le Sud, où toutes les conditions sont réunies...



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion du Conseil des ministres portant sur des exposés relatifs aux statuts et régimes indemnitaires dans le secteur de l'enseignement supérieur, à l'état d'avancement du projet de trituration de graines oléagineuses (Kotama) à Jijel, et au déroulement de la campagne labours-semences de la saison 2023-2024, selon un communiqué de la Présidence. A l'occasion de cette réunion, le chef de l'Etat a apprécié les efforts des ministres de l'Enseignement supérieur et de

la Recherche scientifique, et de l'Économie de la connaissance qui a été créé. Au chapitre agricole, le Président de la République a souligné la nécessité d'accompagner les professionnels du secteur, par l'introduction des technologies modernes et par le changement des mentalités, l'objectif étant de créer une révolution dans ce domaine stratégique sur lequel s'appuie l'État pour développer l'économie nationale. M. Abdelmadjid Tebboune a expliqué qu'il y a nécessité d'augmenter le rendement dans la filière céréalière

et d'encourager les agriculteurs en valorisant les avantages accordés par l'Etat et en généralisant l'usage des méthodes scientifiques. De même, il a insisté sur le fait qu'il fallait encourager les investissements agricoles dans le Sud, où toutes les conditions sont réunies, tout en accélérant le règlement des cas en suspens en matière de bonification agricole, en accordant, à tous ceux qui souhaitent cultiver la terre dans le Sud, les titres de propriété, comme stipulé dans la Loi. Abordant le secteur de l'agroalimentaire, le Président a mis l'accent sur

la coordination entre tous les secteurs en vue de développer une vision harmonieuse dans le domaine des oléagineux pour produire du fourrage. Le chef de l'Etat a précisé que la priorité sera donnée à l'Office national des aliments du bétail (ONAB) et aux coopératives privées dans la région de Jijel, tout en mettant en avant la nécessité de contrôler toute la chaîne de production depuis la ferme jusqu'au consommateur, dans le cadre de la stratégie de sécurité alimentaire et de la modernisation du pays et d'établir une nouvelle vision en ce qui a trait aux fermes modèles. Concernant la présentation du ministre de l'Industrie et de la Production Pharmaceutique sur l'état d'avancement du projet de trituration des oléagineux de Kotama, le Président de la République a affirmé que ce projet, où l'Etat a déployé de grands efforts, entrera dans la phase de production en juin prochain, et que cela constitue une valeur ajoutée supplémentaire importante qui s'ajoute aux capacités de production nationales...

Youcef S.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DOUANE

LES DOUANES ALGÉRIENNES PASSENT EN REVUE LEURS ACQUIS ET PERSPECTIVES

La Journée internationale de la douane, célébrée le 26 janvier de chaque année, constitue une occasion pour la Direction générale des Douanes (DGD) de revenir sur les acquis réalisés ces dernières années, étant un organe qui joue un rôle prépondérant dans la protection de l'économie nationale, notamment en matière d'amélioration des services, de numérisation de la gestion, et de ses perspectives prometteuses. Lors de la cérémonie de célébration de cette Journée, prévue jeudi, et partant des acquis réalisés par les Douanes algériennes, notamment en 2023, la stratégie que la DGD entend concrétiser dans le cadre de la politique économique et commerciale de l'Algérie sera, entre autres, mise en évidence. La DGD célébrera cette occasion, placée par l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) sous le slogan « Pour une douane mobilisant ses partenaires historiques et nouveaux autour d'objectifs clairs », à travers une rencontre axée sur le rôle que joue cet organe, étant un des mécanismes de protection de l'économie nationale, mais aussi sur l'importance que lui accordent les pouvoirs publics, à leur tête le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Cette

importance se traduit par la consécration de plusieurs programmes visant à moderniser les Douanes et les soutenir pour accomplir pleinement leurs missions, à l'instar du projet de numérisation des structures de la Direction dans le cadre de la stratégie de transformation numérique ayant pour but de renforcer la gouvernance et améliorer les services offerts aux citoyens, aux opérateurs économiques et aux différentes administrations. La célébration de cette journée, instituée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) créée en 1956, sera une occasion pour passer en revue les réalisations accomplies par la DGD en matière de recouvrement fiscal et de règlement des contentieux, et de dresser le bilan opérationnel des efforts de lutte contre la fraude, la contrebande, entre autres opérations qualitatives menées à travers l'ensemble du territoire national. Il sera, également, question de mettre en avant les aspirations futures des Douanes algériennes, notamment après le lancement d'un nouveau système informatique au niveau de l'Administration douanière, ainsi que les perspectives d'actualisation du système législatif et réglementaire, et ce, dans le cadre de l'adaptation au

nouveau système numérique lancé par la direction avec la révision globale des statuts des membres de ce corps actuellement en cours. Les efforts consentis pour la prise en charge du volet socioprofessionnel de l'agent douanier seront également mis en exergue. Lors de la célébration de cette Journée, l'attention sera focalisée cette année sur la capacité des administrations douanières, à travers le monde, à renforcer leurs relations et à assurer une coordination avec les différentes instances et secteurs interagissant dans l'accomplissement de leurs missions, notamment ceux activant dans l'encadrement du commerce extérieur et les impôts, et ce, de par la coordination avec les partenaires sécuritaires. A cet effet, la DGD envisage de renforcer le partenariat avec ses partenaires habituels avec l'ouverture des perspectives devant les partenaires potentiels, au titre d'une vision innovante, vu l'évolution effrénée des missions de ce corps aux niveaux national et international, dans le sillage du développement de l'environnement économique national et mondial pour une plus grande efficacité dans l'accomplissement de leurs missions.

APS